

CONFÉDÉRATION DE LYON,

Le 30 mai 1790.

« Les confédérations sont le bouclier, l'asyle,
» le sanctuaire d'une constitution; tant qu'elles
» subsisteront, il me paroît impossible qu'elle
» se détruise. »

J. J. ROUSSEAU.



A. LYON,

De l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE,
aux Halles de la Grenette.

1790.

LYON, 15 juin 1790.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES.

NOUS avons l'honneur de vous envoyer un
exemplaire de la confédération tenue sous nos murs,
le 30 mai 1790, & nous vous prions de rester per-
suadés des sentiments fraternels qui ne mourront
qu'avec nous.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Vos freres d'armes & zélés serviteurs,

Ch^e DERVIEU, Commandant général.

Ch^e DU FOISSAC, Major général.

SAINT-PIERRE,

VERNON,

BOLLIOD DE CHANZIEU,

FRACHON,

} Aides - Majors
généraux.

Par MM. de la Garde Nationale de Lyon,

Douby Dullout
St. Gab

A 3



CONFÉDÉRATION DE LYON.

QUAND la république des Achéens eût passé de la plus dure servitude à la liberté , les Citoyens de cette partie de la Grece voulant vivre & mourir libres , se liguerent contre les tyrans qui les avoient opprimés : l'union , qui fait la force des peuples & la gloire des empires , produisit alors l'effet que les nations lassées de l'esclavage ont droit d'en attendre.

Les oppresseurs de ces contrées célèbres , honteux ou confondus , défaits ou mis en fuite , perdirent l'espoir de rétablir un gouvernement sous lequel leur patrie régénérée avoit été si long - temps avilie , & les Grecs fédérés , rendus à la liberté par leur confiance & leur courage , trouverent le bonheur & la paix dans l'étroite alliance qu'ils contracterent à la face du ciel & des hommes.

CITOYENS FRANÇOIS , l'auguste alliance que nous venons aussi de contracter sous les mêmes auspices , doit nous procurer les mêmes avantages : débarrassés de nos tyrans , comme les Achéens ,

libres & fédérés comme eux , c'est pour rétablir l'ordre & la concorde dans l'empire , c'est sur-tout en haine de la tyrannie comme de la licence , qu'à l'exemple de ces peuples vertueux , nous avons déployé les étendards brillants de la liberté naissante. Puisse maintenant & d'âge en âge , l'amour de la patrie , cette douce & céleste flamme qui vient de vivifier nos cœurs , rendre à jamais les François dignes de conserver leurs droits , comme nous avons juré de les défendre !

Cachés au fond de leurs repaires dorés , les détracteurs & les ennemis de la révolution françoise , instruits depuis long-temps des motifs qui devoient , le 30 mai , nous rallier aux pieds de l'autel de la liberté , ces hommes prévenus ont osé , sans doute , tourner en dérision la plus sainte des cérémonies civiques : mais quelle tache peut imprimer à une bonne action le blâme de ceux qui n'ont pas le courage de nous imiter ? Dans leur rage impuissante ils n'ont pas manqué de nous traiter encore de *sujets rebelles* & de *vassaux révoltés* : mais , arbitre suprême entre eux & nous , le DIEU qui veille sur la destinée des nations , fait bien que par-tout où la volonté générale se fait entendre , il n'y a de rebelles & de révoltés que ceux qui s'opposent au bonheur du plus grand nombre.

Quel étrange & funeste aveuglement ! Mais , CITOYENS , que rien ne nous étonne plus de leur part. Tant que nos ennemis feront valoir des prétentions absurdes , ils n'emploieront , pour combattre

la justice des nôtres, que des moyens déraisonnables : ainsi vous les verrez à l'avenir, comme aujourd'hui, regretter le regne des abus, parce que nous avons heureusement fait tomber de leurs mains le pouvoir de le maintenir & de l'étendre ; ainsi le nouvel ordre de choses ne favorisant ni l'ambition, ni la cupidité, ni l'intrigue, ils s'efforceront sans cesse de le décrier, parce qu'il leur ôte à jamais le droit d'être impunément durs & méchants.

Vous le savez, CITOYENS, telle a toujours été la marche de toutes les especes d'aristocraties qui ont désolé la terre & dévoré ses infortunés habitants. Si nous parcourons d'un œil attentif les fastes des gouvernements anciens & modernes, nous voyons par-tout, & à la honte de l'humanité, les souverains aristocrates travailler à rendre les peuples foibles & misérables, afin de les opprimer plus à leur aise : or, si le caractère distinctif de cette souveraineté barbare, par la raison qu'elle est injurieuse à l'espece humaine, est en tout contraire aux droits de la nature, ne devons-nous pas bénir cent fois l'heureux moment où le peuple de toutes les contrées de l'empire, conçu, comme par une inspiration divine, le hardi projet de renverser ce colosse, pour ne plus obéir qu'aux loix dont il seroit l'auteur ? & puisque les confédérations sont *le bouclier, l'asyle & le sanctuaire d'une constitution*, ne devons-nous pas mille actions de grâces à la providence de nous avoir inspiré les moyens de consolider ainsi la nôtre ?

Eh ! qui de nous ne sacrifieroit sa vie & ses biens

pour le maintien de cette constitution qui nous élève à l'état d'*hommes* ! Les François ont-ils maintenant quelque chose de plus précieux à conserver ? Accablés depuis dix siècles de tous les maux d'une servitude honteuse , n'ont-ils pas acquis dans les fers le droit de ne plus servir personne , pour n'obéir qu'à la sainteté des loix ? Les loix elles étoient quelquefois , sous nos tyrans , un objet de terreur pour les méchants , & toujours un signe de ralliement pour les bons : que ne seront-elles pas sous l'heureux empire de LOUIS XVI ? Chargé de l'emploi suprême de les faire respecter & parler , en s'y soumettant le premier , il fera voir à l'univers étonné , qu'où finit le regne de la crainte & de la bassesse , commence toujours celui de l'amour , de la paix & du bonheur ; & nous en nous y soumettant à son exemple , nous ferons sentir aux peuples esclaves le rare avantage de vivre sous un chef , & non plus sous un maître.

Que cette révolution est belle ! Depuis long-temps la philosophie travailloit à l'accélérer. La misère & l'avilissement auxquels nous paroissions condamnés , nous faisoient un devoir de répondre aux vœux de cette mere bienfaisante ; puisqu'elle les voit accomplis , rien ne doit plus manquer aux nôtres : en terrassant les oppresseurs , elle a relevé les infortunés ; en détruisant les sophismes de la violence , elle a rétabli les droits de l'humanité sainte : c'est là le premier & le plus grand de ses prodiges.

C'est ainsi qu'une entreprise , courageusement concertée , est toujours couronnée par un heureux succès ;

la révolution commencée par le génie ; devoit être achevée par l'appareil menaçant des fédérations patriotiques. Oh ! qu'il étoit pompeux & magnifique aux yeux de qui fait chérir sa patrie, le spectacle que nous venons de donner à la France ! Que la réunion des Citoyens de ce grand empire , a fait naître d'idées ravissantes dans le cœur des amis de l'égalité ! Que le serment de s'aider & de se secourir en freres, est touchant & sublime ! Quand la révolution n'auroit opéré que cette réunion de Citoyens dans plusieurs villes de la France, il faudroit en bénir les auteurs ; car bientôt nous avons été convaincus que les François étoient déjà amis & freres avant de se jurer de l'être.

Quoi qu'il en soit , nous croyons devoir à nos freres qui n'ont point été témoins de cette cérémonie pompeuse , un récit des détails qui embellissoient cette fête patriotique : mais, avant tout, nous croyons aussi devoir les faire précéder de la marche que nous avons observée, pour obtenir cette réunion d'amis & de freres.

*DÉLIBÉRATION du Conseil général de la Commune ;
sur le projet d'un Camp fédératif.*

DU dimanche vingt-cinq avril mil sept cent quatre-vingt-dix, en l'hôtel commun de la ville de Lyon, y étant

M. Palerne de Savy, *Maire* ;

MM. Maisonneuve, Nolhac, Dupont neveu ;
Lagier, Felissent aîné, Fulchiron aîné, Candy,
Vauberet - Jacquier, Vachon, Vidalin, Bruyset fils
aîné, Goudard le jeune, Courbon, Dervieu de
Varey, Granier aîné, Vitet, Charmetton aîné,
Servan aîné, Berthelet, *Officiers municipaux* ;

M. Dupuis, *Procureur de la Commune* ;

MM. Andrilliat, Pressavin, Carret, Bret, Rolland
de la Platiere, Blot, Lemelletier, Bruere, Vingtrinier,
Bonnard, Glas aîné, Deyrieu, Arnaud, Chapuis,
Recamier, Broffette, Viallet, Chapuy, Gros, Ray-
mond, Pavy fils, Perret, Picard, Dolbeau, Cholet,
Brenot, Vitet, Rast, Aynard, Jofferand, Marrel,
Venet, Nantas, Finguerlin aîné, & Dupré, *Notables* ;

Tous Messieurs composant le conseil général de
la commune.

M. le maire a fait part de la demande faite par
la garde nationale, de former, auprès de cette ville,
un camp fédératif, auquel seroient invitées les gardes
nationales des départements de la France, & a engagé
l'assemblée à délibérer sur cette demande.

Le conseil général de la commune, empressé de
seconder les vues patriotiques qui animent la garde
nationale, & de satisfaire au vœu généralement ex-
primé par tous les citoyens de cette ville, a délibéré
& arrêté, après avoir oui M. le procureur de la
commune,

1°. Qu'il consent à la formation d'un camp fédé-
ratif auprès de cette ville ;

2°. Qu'il ait lieu aux Broteaux , dans l'endroit qui sera reconnu le plus convenable ;

3°. Que l'époque en soit & demeure fixée au trente mai prochain ;

4°. Que les frais auxquels il donnera lieu , soient supportés par les citoyens qui voudront concourir à cette fête, dans laquelle le serment sera prononcé textuellement dans les termes consacrés par le décret de l'Assemblée nationale.

5°. Que MM. le Commandant général & Officiers composant le comité de la garde nationale , seront tenus de concerter avec Messieurs de la municipalité , toutes les mesures nécessaires pour assurer le meilleur ordre possible , & donner à cette fête patriotique tout l'éclat qu'elle doit avoir , ainsi que tous autres objets prévus ou imprévus , qui y seront relatifs.

Fait à Lyon , les jour & an susdits.

Extrait. MORIN fils , secrétaire-greffier.

Les vœux du comité militaire de la garde nationale ainsi remplis , les officiers composant l'état-major général , n'eurent que des actions de grâces à rendre au conseil de la commune , sur son empressement à répondre au patriotisme qui les anime. En conséquence , munis de leur approbation , ils firent expédier une circulaire dans toute l'étendue de la France , pour inviter tous les Citoyens animés des mêmes desirs & des mêmes sentimens , à se rendre sous nos murs ,

le 30 de mai 1790, pour jurer sur l'autel de la patrie ; de vivre & mourir fideles A LA NATION, A LA LOI ET AU ROI.

Cette expédition faite, le comité général militaire ne s'occupa plus qu'à régler les préparatifs nécessaires à la fédération, ainsi que l'ordre & la marche qui devoient être suivis dans ce jour à jamais mémorable.

CONSIGNE GÉNÉRALE

*Pour l'Armée nationale à la fédération de Lyon ;
le 30 mai 1790.*

ARTICLE PREMIER.

A commencer de vendredi prochain, 28 de ce mois, à chaque poste des portes de la ville, se trouvera un officier de garde, qui, après avoir reconnu les détachements qui arriveront pour la Fédération, les fera conduire par un fusilier, sur la place d'armes.

II. Les détachements étant en bataille sur la place d'armes, l'état-major général remettra aux officiers qui les commanderont, la présente Consigne, & les priera d'envoyer chaque soir, à six heures précises, sur la place d'armes, un sergent & un caporal, pour y recevoir l'ordre. Le caporal seulement fera armé de son fusil. — Il sera encore remis au premier caporal du détachement, un tableau sur lequel sera indiqué le numéro par ordre d'entrée du détachement dans

la ville , & ce numéro déterminera le rang que devra tenir chaque détachement , toutes les fois que l'armée s'assemblera.

III. Les détachements seront conduits par le même fusilier qui les aura amenés de la porte de la ville sur la place d'armes , chez les majors des districts où ils devront être logés. MM. les majors & officiers des districts , leur distribueront les billets de logement , & ils auront soin de loger , autant que faire se pourra , tout le détachement dans une même rue.

IV. Depuis l'arrivée des détachements , & jusqu'à ce que tous les étrangers qu'aura attirés la Fédération soient partis , les piquets , ainsi que les postes , seront continuellement des patrouilles , lesquelles ne pourront pas être moindres de sept hommes , y compris un sergent ou un caporal , & aussi-tôt qu'une patrouille , qui ne pourra rester dehors moins d'une heure , rentrera dans son poste , une autre sortira.

V. Si les patrouilles rencontrent dans la rue quelque détachement , ils se donneront mutuellement la droite.

VI. Dans le cas où quelque fusilier ou bas-officier de quelque détachement , seroit arrêté pour tapage ou autre chose , il en fera de suite rendu compte à M. le Commandant-général , ainsi qu'au Commandant du détachement dont sera la personne arrêtée.

VII. Après onze heures du soir , les patrouilles ne souffriront pas que les cafés ni cabarets soient ouverts , & elles empêcheront qu'il se fasse du bruit dans les rues.

VIII. Tous les sergents & caporaux commandés

pour venir à l'ordre , se rendront , un moment avant sept heures du soir , sur la place d'armes , & à sept heures sonnantes , tous les tambours de l'armée Lyonnaise , sous les ordres du tambour-major de la ville , battront l'ordre.

IX. L'ordre étant battu , MM. les aides - majors généraux feront l'appel des détachements , par le numéro qui leur aura été remis , les feront ranger en quatre troupes , MM. les sergens en haie , & MM. les caporaux en ferre-file.

X. MM. les sergens & caporaux étant rangés ; chaque aide - major général se mettra devant & au centre d'une troupe , & commandera , *de droite & de gauche , formez le cercle : & à MM. les caporaux , demi-tour à droite , présentez vos armes : & ils donneront l'ordre. L'ordre étant donné , ils commanderont , de droit & de gauche , rompez le cercle.*

XI. A huit heures & demie , il sera tiré six boîtes sur la place des Terreaux , douze coups de canon sur le quai MONSIEUR , six boîtes sur la place de Louis-le-Grand , six sur la place de Saint-Jean , & six sur celle de l'Homme-de-la-Roche.

Les six boîtes des Terreaux étant tirées , tous les tambours de la ville , qui seront rassemblés sur la place , battront la retraite ; ils partiront pour cela de la porte de l'hôtel commun , ayant à leur tête le tambour-major , & feront le tour de la place.

S'il vient de la cavalerie , les trompettes sonneront également

également la retraite sur la place d'armes, & ensuite dans leurs quartiers respectifs.

XII. Le dimanche, jour de la Fédération, il sera tiré une salve d'artillerie, à quatre heures du matin ; à ce signal les tambours de la ville battront la générale sur la place d'armes ; ceux des bataillons & des détachements la battront dans leurs quartiers respectifs, en partant de la place d'armes de chaque bataillon.

A quatre heures & demie, ils battront, suivant la marche ci-dessus prescrite, l'assemblée, & de suite, le rappel.

XIII. Au rappel, les bataillons ainsi que les détachements qui y seront logés, s'assembleront de suite sur leurs places d'armes, & se porteront sans délai, savoir, les bataillons, sur la chaussée Perrache, chacun à leur rang, où ils se formeront en bataille, faisant face au Dauphiné. Les canons & les grenadiers de l'armée Lyonnaise en tiendront la droite, qu'ils appuieront contre le four-à-chaux ; tous les détachements prendront rang immédiatement après l'armée Lyonnaise, & chacun suivant leur numéro.

Le dernier rang de la droite de l'armée appuiera aux arbres du côté de la Saône ; le reste s'alignera dessus.

XIV. MM. les députés seront placés à la gauche de l'armée, & observeront, dans la marche, le même ordre que les sections, c'est-à-dire, qu'ils marcheront par six.



XV. L'armée étant rangée sur trois hommes de hauteur, & les sections marquées par six, il fera observé le plus grand silence; alors il fera tiré, de l'aile gauche, un coup de canon, pour annoncer que l'armée est entièrement rangée, ce qui fera un signal à MM. les commandants de faire l'inspection des armes; & s'il se trouvoit quelques fusils chargés, ils les feroient décharger avec le tire-bourre.

XVI. l'inspection des armes étant faite, & les armes portées, il fera tiré, de l'aile gauche, un coup de canon qui annoncera que l'armée est prête à partir.

XVII. Un instant après, il fera tiré trois coups de canon de l'aile droite, & il fera fait, par tous les tambours, un roulement pour annoncer que l'armée va se mettre en marche par sections.

XVIII. Le roulement fini, le commandant général fera le commandement: *vers section rompez par la droite; pour marcher vers la gauche.* A ce commandement, le major des grenadiers commandera, *premiere section en avant;* le commandant général commandera, *marche;* & à ce dernier commandement que le major des grenadiers répétera, la premiere section marchera en avant.

L'officier commandant la premiere section, voyant qu'il ne lui reste que le terrain qui lui est nécessaire pour faire son quart de conversion, commandera, *tournez à gauche;* & quand le quart de conversion sera achevé, *en avant.*

XIX. Dès que le commandant de la premiere

section fera le commandement , *tournez à gauche* , celui de la seconde fera le commandement , *section en avant , marche* ; & quand la section fera arrivée à la hauteur de la gauche de la première section , il fera le commandement , *tournez à gauche* . Toutes les sections de la ligne jusqu'au pont Morand , feront successivement la même manœuvre ; & celles qui seront au delà du pont , (*en observant de laisser le passage du pont à la place des Terreaux , libre ,*) se mettront en colonne , simplement par un *à droite* par section ; elles feront cette manœuvre dès l'instant que le roulement sera fini : cette colonne formée restera en place , jusqu'à ce que toute la ligne du côté droit ait défilé ; cela fait , elle se mettra en marche pour en prendre la suite .

XX. La musique marchera à la tête de l'armée , les tambours des bataillons & ceux des détachements , à six pas en avant , & sur la droite de leur troupe .

XXI. La première section des grenadiers arrivée au pont Morand , le commandant général fera le commandement ; *tête de colonne , à droite , marche* : au mot de *marche* , le commandant de la première section commandera , *tournez à droite , avant* .

Toutes les sections de la ligne de la droite du pont , feront , sur le même terrain , la même manœuvre ; & celles de la ligne de la gauche , prendront la même direction .

XXII. La première section sortant du pont Morand , le commandant général fera le commandement : *tête de colonne , à gauche , marche* . Au mot de *marche* , la

commandant de la premiere section des grenadiers commandera, *tournez à gauche, en avant*, & ainsi des autres sections. Dans toutes ces manœuvres, MM. les majors & aides-majors des districts, & commandants des détachements, feront attention que les sections tournent bien sur le même pivot, & bien quarrément.

XXIII. La tête de la colonne arrivant sur le terrain de la fédération & sur la ligne de dedans, c'est-à-dire, la plus près de l'autel, M. le commandant général fera le commandement : *tête de la colonne à droit, marche* ; le commandant de la premiere section fera celui, *tournez à droit, en avant*, & ainsi des autres commandants de section.

Les sections qui auront tourné à droit, se porteront en avant & sur tous les angles de la même ligne, tourneront à gauche : cette marche continuera jusqu'à ce que toute la ligne soit garnie : & aussi-tôt que la premiere section arrivera à six pas du premier angle qu'elle aura quitté, en entrant sur le champ de la fédération, elle se mettra à gauche en bataille sur la ligne qui doit rester en dedans du bataillon quarré ; les autres sections s'y mettront successivement, en observant, dans la marche, de bien garder les distances, afin qu'il n'y ait pas trop d'intervalle entre les files, ni qu'elles soient trop serrées.

XXIV. Le premier bataillon quarré étant formé, en laissant un intervalle entre les premiere & dernière sections, pour servir de passage à ceux qui devront aller à l'autel ; le second bataillon quarré se formera, de la même maniere que le premier, sur la seconde ligne, & ainsi des autres.

Pour cet effet, un aide-major général sera à l'entrée du champ de la fédération, pour empêcher que ceux qui devront former le second bataillon carré, dépassent la seconde ligne, & ainsi du troisième & quatrième, &c.

XXV. S'il y a de la cavalerie à l'armée fédérative, elle marchera après l'infanterie, & elle formera, sur le champ de la fédération, une ligne séparée sur le flanc droit du dernier bataillon carré.

XXVI. Lorsque les bataillons carrés seront formés, un coup de canon, suivi d'un roulement, sera le signal de faire reposer l'armée : le repos sera d'un quart-d'heure, sans que personne puisse quitter son rang.

XXVII. A un second coup de canon, suivi d'un roulement, les commandants des détachements feront porter les armes & observer le plus grand silence ; & la musique, à laquelle se joindront tous les tambours du bataillon carré de dedans, battront la messe, en faisant le tour du même bataillon ; les tambours des autres bataillons la battront également sans sortir de leurs places.

XXVIII. La messe étant battue, la musique s'étant rangée à l'autel, & les tambours ayant rejoint leur troupe, il sera fait un roulement suivi d'une salve d'artillerie, & la messe commencera.

XXIX. Le *Sandus* sera annoncé par trois coups de canon : au même instant toute l'armée ouvrira ses rangs en arrière, à deux pas de distance d'un rang à l'autre.

XXX. L'élévation sera annoncée par une salve

d'artillerie : toute l'armée présentera les armes , & mettra le genou droit en terre ; les tambours battront au champ.

XXXI. Un coup de canon annoncera la fin de l'élevation de la messe , les tambours cesseront de battre , & aussi-tôt l'armée portera les armes , & ferrera les rangs.

XXXII. La fin de la messe sera annoncée par trois coups de canon & un roulement général.

Il sera lu une adresse à l'Assemblée nationale , & une lettre à M. le marquis de la Fayette , dont les projets se trouvent à la fin de cette consigne.

XXXIII. Ceux qui auront des discours à prononcer , voudront bien les remettre à M. le commandant général , qui les fera insérer dans le procès verbal , attendu le trop de temps que pourroit en exiger la lecture.

XXXIV. De suite , une salve d'artillerie & un roulement annonceront la prestation du serment.

XXXV. Le roulement fini , chaque commandant de détachement & des compagnies de la légion Lyonnaise , liront , à la tête de leurs troupes , le serment ci-après.

Pendant la lecture du serment , MM. les officiers , sergents , caporaux , fusiliers , députés , musiciens & tambours , leveront la main droite , en disant : **NOUS LE JURONS.**

Serment civique & fédératif.

XXXVI. Nous députés des détachements des différentes gardes nationales , rassemblées sous les murs de Lyon , pénétrés de l'importance de la mission sacrée qui nous a été confiée par nos commettants ;

JURONS sur l'autel de la patrie , & en présence de l'Être suprême , de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume , d'être fideles à la Nation , à la Loi & au Roi ; d'exécuter & de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale , sanctionnés ou acceptés par le Roi.

NOUS JURONS d'être inviolablement attachés à ce grand principe de la liberté individuelle , de protéger les propriétés particulières & les propriétés déclarées nationales ; d'assurer la perception de tous les impôts ordonnés pour le maintien de la force publique , d'entretenir la libre circulation des subsistances dans toute l'étendue du royaume , de maintenir , par-tout où nous serons appelés , l'ordre & l'harmonie , sans lesquels les sociétés se détruisent au lieu de se perpétuer.

NOUS JURONS enfin de regarder comme ennemis irréconciliables tous ceux qui tenteroient de porter atteinte à la nouvelle constitution ; & nous reposant avec confiance sur la providence qui soutient notre patriotisme , nous promettons de sacrifier nos fortunes & nos vies pour conserver à nos descendants cette liberté après laquelle nous soupirions depuis si long-temps.

XXXVII. Le serment fait , il sera tiré deux salves d'artillerie , & l'armée se reposera sur les armes.

XXXVIII. Il sera tiré un coup de canon pour faire porter les armes.

XXXIX. Les armes portées , & les bataillons carrés étant rangés dans le meilleur ordre , il sera tiré un coup de canon qui sera , pour toute l'armée , le signal de faire par section à *droit*.

XL. Il sera tiré une salve d'artillerie qui annoncera que l'armée va se mettre en marche au pas ordinaire ; en conséquence , aussi-tôt que M. le commandant général en aura fait le commandement , le bataillon carré du centre se mettra en marche ; & lorsque la dernière section du premier bataillon aura dépassé la première section du second bataillon carré , celui-ci suivra la même direction , & ainsi des autres.

XLI. L'armée reviendra du champ de la fédération par le même chemin qu'elle aura tenu en y allant ; au sortir du pont Morand , chaque district & détachement prendront la route de leurs quartiers.

XLII. MM. les officiers conduisant leur troupe dans les différents quartiers , ainsi qu'en partant de la ville , voudront bien lui faire garder le plus profond silence & le meilleur ordre possible.

XLIII. MM. les officiers des détachements , ainsi que ceux de la légion Lyonnaise , qui voudront signer le serment , l'adresse à l'Assemblée nationale , & la lettre à M. de la Fayette , le feront dans la grande salle de l'hôtel commun , le dimanche après la fédération , & le lundi.

(25)

Fait & donné au commandement général militaire ;
le 25 mai 1790.

Signé, Ch^e DERVIEU, Commandant général ;
Ch^e DU FOISSAC, Major général.

SAINT-PIERRE,

VERNON,

BOLLIOD DE CHANZIEU,

FRACHON,

} Aides-majors
généraux.

Par mesdits Sieurs,

DOMBEY DU MONT, Secrétaire général.

N. B. MM. les officiers qui feront chargés du
commandement, & qui, pour cet effet, auront une
consigne, voudront bien, pour ne pas confondre les
manœuvres, croiser au crayon les articles à mesure
qu'ils passeront.



A D R E S S E

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M E S S I E U R S ,

NOUS l'avons juré, à la face de l'Eternel ; l'en-
gagement est irrévocable autant que sacré ; le ciel en
est témoin, nos vies en font les garants.

Vivre libre ou mourir ! Voilà les vœux, l'hom-
mage & les serments des gardes nationales fédérées
au camp de Lyon.

Soyez, Messieurs, les dépositaires de ces inviolables sermens ; il est digne de vous de les recevoir.

Pénétrés d'admiration pour la constitution sainte qui rétablit le peuple françois dans ses droits, pour la déclaration de ceux de l'homme, déclaration qui rend sacrée la loi de les respecter à jamais ; pénétrés de reconnoissance pour le courage & le dévouement avec lesquels nous vous avons vu saper, d'une main victorieuse, les abus, les préjugés qui vexoient, avilissoient une nation généreuse, si digne d'être libre ; & de l'autre, élever l'édifice respectable où doivent prospérer les générations à l'abri de la loi, de la justice & de la paix :

Dévoués à l'observance de vos décrets, résolus de les défendre jusqu'au dernier soupir, nous venons y adhérer solennellement ; nous déclarons infames & traîtres à la patrie les rebelles qui les méconnoissent ou refusent de s'y soumettre.

Ce sont des citoyens qui connoissent & chérissent la force de leurs droits, l'étendue de leurs devoirs ; ce sont des freres d'armes, unis par l'amour de la liberté, animés de son saint enthousiasme, qui ont juré de vivre pour la mériter, ou de périr pour la défendre ; ce sont des hommes, enfin, dignes des loix qu'ont dictées les lumières du siècle & votre sagesse, qui ratifient leur serment devant vous, comme devant les restaurateurs de la félicité publique.

Parcourez la glorieuse carrière où vous êtes entrés, & continuez de tracer d'une main ferme & hardie, les droits des peuples & les devoirs des Rois !

Vos ennemis sont ceux du peuple , ils sont les nôtres ; nous les soumettrons à la justice de chacun & à la loi de tous ; nos bras sont armés pour la vengeance commune.

Liberté ! ton sanctuaire est au milieu de nos représentants : mais nous t'honorons par tout où tu existes ; & les salves de notre artillerie, après avoir fait retentir nos acclamations & manifesté notre respect pour la Nation , pour vous , Messieurs, les sages interpretes de sa volonté suprême , & pour notre Roi , ont encore témoigné celui que nous portons à la majesté du peuple britannique , à ces braves Anglois, autrefois nos rivaux , aujourd'hui nos amis , aux Etats-unis d'Amérique , à tous les peuples libres , à ceux qui desirent de l'être , & à cette société de la révolution de Londres , qui , la première , applaudissant à votre courage , a prouvé que la liberté est le lien éternel qui doit unir les peuples comme les particuliers.

Voilà l'hommage du patriotisme : il est le fruit de vos travaux ; il en sera le défenseur.

Nous sommes inviolablement , &c.

Lecture faite de l'adresse ci-dessus , il sera tiré quatre salves d'artillerie , de suite.

LETTRE

A M. DE LA FAYETTE.

MONSIEUR,

AUJOURD'HUI 30 mai , les détachements d'une grande partie des gardes nationales du royaume , convoqués sous les murs de notre ville , ont prêté le serment sacré qui lie tous les François à la nouvelle constitution. Ces soldats citoyens n'ont pas oublié le généreux militaire qui consacra ses premières années à la défense d'un peuple étranger , pour se préparer à soutenir un jour celle de sa patrie.

En se rappelant qu'ils sont libres , ils se sont aussi souvenus des généreux efforts de LA FAYETTE , pour leur procurer ce précieux avantage ; ils ont juré de la conserver ou de mourir.

Tel est , Monsieur , l'empire de la vertu , elle réunit tous les hommages ; ne dédaignez pas le nôtre , il est aussi sincère que notre attachement est inviolable à la constitution que vous avez assurée , malgré les efforts sacrilèges & impuissans de nos ennemis & de ceux de notre régénération.

Nous sommes avec respect , &c.

Nota. L'adresse à l'Assemblée nationale , ainsi que la lettre à M. de la Fayette , ont été signées par l'armée & expédiées de suite.

L'ORDRE ainsi disposé , nous ne nous sommes plus occupés qu'à préparer des logements à nos freres d'armes.

Le vendredi 28 , devoit être pour nous un jour aussi cher à l'amitié franche qu'au vrai patriotisme. Déjà , pour remplir les ordres prescrits par la consigne , plusieurs d'entre les officiers & soldats de notre garde nationale s'étoient rendus aux portes de la cité , pour reconnoître les détachements qui arrivoient de toutes parts , & pour les conduire de là sur la place d'armes.

Le lendemain fut signalé par de nouvelles marques de patriotisme de la part de nos freres : les détachements qui nous arriverent ce jour là , nous donnerent des preuves d'une bienveillance aussi marquée que ceux de la veille ; ainsi que l'amitié , le patriotisme n'a qu'un langage.

Sur les huit heures du soir de cette journée , qui nous promettoit tous les plaisirs que nous goûtâmes le lendemain , une salve d'artillerie annonça la retraite qui se battit sur le champ ; au bruit des tambours succéda le son des cloches de l'église primatiale ; & c'est ainsi que les hommes de toutes les conditions , s'empresserent de célébrer l'arrivée des patriotes à la fédération ; la ville fut illuminée. Comme la joie étoit générale , les sentimens qui la manifestèrent le furent aussi.

Un jour si heureusement commencé , devoit finir de même. Les fédérés qui , le lendemain , devoient

s'unir à nous par des nœuds indissolubles , s'empres-
ferent de nous faire voir qu'ils en étoient dignes :
aussi , en nous efforçant de leur prouver , à notre
tour , combien leur visite nous étoit agréable , ils
n'oublièrent rien de ce qui pouvoit nous la rendre
flatteuse.

Le dimanche 30 à quatre heures du matin , une
salve fut le signal de la générale.

L'armée fédérative , aussi-tôt assemblée qu'avertie ,
se rendit de toutes parts au lieu indiqué pour le
rendez-vous général.

Trois coups de canon , suivis d'un roulement de
tambours , annoncerent que l'armée alloit s'ébranler
& se mettre en marche.

Un spectacle ne frappe les spectateurs qu'en raison
de sa nouveauté. A la vue de 50 mille hommes
qui se rendent dans un camp pour jurer , sur
l'autel de la patrie , de *vivre & de mourir en freres* ,
un silence inspiré sans doute par la sainteté du
serment qu'ils alloient faire , régnoit parmi les sol-
dats & les spectateurs ; mais il fut bientôt suivi des cris
& des transports de joie que fait naître l'amour de la
patrie & de la liberté.

Ces cris , ces transports qui savent si bien aller au
cœur de l'homme qui se voit libre pour la première
fois , redoublerent à la vue des drapeaux flottants de
l'armée fédérée.

Six pieces de canon ouvroient la marche.

Une musique dont les accents mâles & touchants
ne se faisoient entendre que pour inspirer l'héroïsme

& l'amitié , précédoit l'état-major général , & l'armée défiloit en ordre.

La tête de l'armée arrivée à l'entrée du pont Saint-Clair , les grenadiers , qui la formoient , ouvrirent leurs rangs pour recevoir dans leur centre le conseil général de commune ; cela fait , l'armée continue sa marche , arrive au camp , & se forme sur trois bataillons quarrés.

Au centre de ces bataillons , dont l'accord charmoit le cœur , comme le bon ordre flattoit les yeux , s'élevoit un monument de 76 pieds de haut sur 80 pieds de base , qui représentoit un rocher rempli d'écueils , & d'immenses cascades qui se précipitoient du sommet.

Au haut de ce rocher , étoit la statue de la liberté , telle que les Egyptiens nous la dépeignent , vêtue de blanc , & tenant , de la main droite , une lance au bout de laquelle étoit un bonnet , & de la main gauche , une couronne d'olivier ; à ses pieds étoit un chat.

La statue de la liberté avoit pour piedestal une demi-colonne , posée sur un autel à quatre faces , où devoient se célébrer quatre messes à la fois.

Aux façades du rocher , tout près de la base , étoient quatre portiques soutenus par six colonnes *d'ordre composé* : on y montoit par seize degrés ; au dessus étoit écrit , en lettres d'or : **TEMPLE DE LA CONCORDE.**

Sur le fronton du premier portique , faisant face à la ville , étoit représentée l'arche d'alliance , surmontée par une gloire ou *jehova* , avec les quatre vers suivans :

Nous resserrons en sa présence
Les nœuds de la fraternité,
Et l'autel de la liberté
Devient l'arche de l'alliance.

Sur le fronton du second portique , faisant face au Rhône , des abeilles apportant dans leur ruche le suc des fleurs , ayant pour devise :

Nous jouirons des fruits de nos efforts communs.

Sur le fronton du troisième portique , étoit représenté le nœud gordien à moitié dénoué ; on lisoit , au bas , cette devise :

Nous le dénouerons sans le couper.

Sur le fronton du quatrième portique , faisant face à l'amphithéâtre où étoit placé le conseil général de la commune , on voyoit Diogene brisant sa lanterne , en s'écriant :

Je ne cherchois qu'un homme , j'en ai trouvé des millions.

Le temple de la concorde représentoit un autel analogue à la divinité qui l'habitoit.

Entre les portiques du temple , on lisoit différentes devises qui caractérisoient la cérémonie qu'on y venoit célébrer ; en voici quelques-unes.

« Quand le citoyen est soldat , il n'y a plus d'ennemis
à craindre. »

« Point d'état sans mœurs ; — point de citoyen sans
vertu ; — point de vertu sans liberté. »

« Semblable

« Semblable à ce rocher , tout François né soldat
 » Est le soutien des lis & l'appui de l'Etat. »

« Toutes les têtes de l'hydre sont abattues aux pieds
 » de l'autel de la patrie. »

« Les distinctions méritées élèvent l'ame , celles du
 » hasard l'avilissent. »

Les côtés des portiques étoient ornés de trophées d'armes , formés d'écussions , de drapeaux & de casques.

Aux quatre coins du rocher on voyoit aussi s'élever des mâts ornés de flammes flottantes aux trois couleurs. (1)

Au moment où l'armée se dispoit à accomplir les vœux qui l'avoient réunie , une pluie abondante vint retarder l'heure du sacrifice & du serment ; mais cette inondation soudaine ne fit pas perdre contenance à nos soldats patriotes. Résolus d'attendre un temps plus propice à l'auguste cérémonie , ils formerent des faisceaux d'armes , & se livrerent , autour , à la joie que l'amitié & l'urbanité savent si bien inspirer à des François dans des circonstances fâcheuses.

Enfin , le ciel devenu plus calme , une salve d'artillerie annonça que le sacrifice alloit se célébrer ; alors l'armée courut à ses faisceaux , & chaque soldat ayant repris son rang , entendit avec recueillement les messes

(1) Ce seroit manquer de reconnoissance envers l'artiste qui nous a fourni les dessins de ce monument auguste , que de ne pas consigner son nom dans le présent acte ; c'est M. Cochet le jeune , architecte , & ancien élève de l'académie royale d'architecture. M. Platerre en a composé les emblèmes.

qui furent accompagnées de la musique & des falves d'usage.

Les messes finies , le général de l'armée gravit au haut du rocher pour y prononcer les paroles sacramentelles du serment.

On vit alors s'avancer vers le temple , & en silence ; des milliers de soldats , suivis de plus de 400 drapeaux , qui , formant un cercle autour du rocher , offrirent aux spectateurs le coup - d'œil le plus flatteur & le plus majestueux ; & tous ayant mis leurs chapeaux au bout de leurs armes , répondirent , avec l'enthousiasme de la liberté , au serment (1) par ces mots : **NOUS LE JURONS.**

Le serment prononcé fut couronné par trois falves d'artillerie , suivies d'un roulement général des tambours , & ensuite par la musique.

Après cette auguste cérémonie , on se livra de nouveau à tous les sentiments d'une gaieté libre & décente ; tous les spectateurs de l'un & de l'autre sexe , que le mauvais temps n'avoit pas découragés , se confondirent avec le général & le soldat ; & aux témoignages de bienveillance & de fraternité qui se prodiguèrent dans ce moment d'ivresse , on eût dit que ces 100 mille ames , confondues pêle - mêle , étoient tous les enfants d'une même famille.

Au bout de deux heures de plaisir , trois coups de

(1) Ce serment se trouve ci-après , signé de tous les commandants de détachements , députés & autres fédérés ; on a cru devoir y placer aussi le discours du général , prononcé avant le serment.

cannon annonçerent qu'il falloit enfin se quitter ; l'armée se rallia & se mit en marche pour rentrer dans nos murs ; les citoyens de tous les rangs , que l'inclémence du jour avoit retenus dans leurs foyers , ne purent résister au plaisir de voir rentrer les soldats de la patrie ; tous se portèrent sur leur passage , & leur prodiguèrent des acclamations aussi tendres que patriotiques.

Sensibles à ces marques d'affection & de cordialité , nos soldats fédérés , ayant remis leurs chapeaux au bout de leurs armes , répondirent avec la reconnoissance la plus vive , aux preuves de zele & d'attachement dont la joie publique les combloit.

Remis des fatigues d'une journée pénible , mais glorieuse , les soldats de nos légions voulurent la terminer en partageant avec bonté les plaisirs qu'on leur avoit ménagés à leur retour. Au sortir du spectacle , on se rendit en foule sur les quais de la Saône , pour y voir un feu d'artifice analogue à la cérémonie du jour.

La décoration du feu représentoit un rocher ; au bas de ce rocher on voyoit un arbre abattu , du tronc duquel sortoit un autre arbre ; au sommet du rocher on voyoit les débris d'un édifice , sur lesquels s'élevoit un perron à trois marches , où étoit placé un groupe de guerriers soulevant un bouclier surmonté de la figure du ROI & de celle de la Liberté , à qui le Monarque donnoit la main. Cette décoration avoit pour devise (1) :

« Des Citoyens guerriers, la liberté, les loix,
» Font le bonheur du peuple & la gloire des Rois. »

(1) Le dessin de ce tableau est du sieur Bouiard , architecte ; & le distique , de M. Vasselier.

Cette journée à jamais mémorable dans les fastes de notre cité , se termina par une illumination générale , qui fut annoncée par une salve d'artillerie & au son des cloches.

Le lundi 31 , une députation de l'Isle de Corse est arrivée dans nos murs ; retardés dans leur route par une bourasque violente , ces braves Insulaires ne purent , malgré tous leurs efforts , se rendre au camp de fédération le jour indiqué. Pour réparer ces contre-temps fâcheux , l'Etat-major général crut devoir renouveler en faveur de leur patriotisme la cérémonie de la veille.

Elle fut annoncée au bruit du canon , & à la même heure , un député du district de S. Eustache à Paris vint s'unir à nos freres de Corse , pour ratifier de concert avec eux le ferment qui les soumettoit à jamais à l'empire des loix & de la liberté.

Les piquets de la garde nationale de Lyon , les détachements des provinces étrangères & les vrais patriotes , témoins de cette auguste cérémonie , ne virent pas sans émotion les Parisiens & les Corfes jurer ensemble *de vivre & de mourir* pour la défense de la liberté. Ces Citoyens courageux ont déjà tant fait pour elle , que la providence bénira le ferment qu'ils viennent de prononcer en notre présence , comme elle a déjà couronné leurs succès au gré de l'Europe entière.

Le reste de cette journée célèbre fut une fête patriotique ; de toutes parts on entendit chanter des hymnes à la liberté triomphante.

Le lendemain mardi, 1^{er} juin, on renouvela les plaisirs de la veille : pour remplir suivant leur cœur la mission dont les avoient chargés leurs compatriotes, les Citoyens François du département de Corse se rendirent au camp fédératif.

L'Etat-major, les représentants de nos bataillons, suivis du détachement de Châlons-sur-Saône, les y accompagnèrent en armes ; & ce fut aux pieds de la statue de la liberté, & entre les mains de MM. Saint-Pierre & Bollioud de Chanzieu, aides-majors généraux, qu'ils répéterent le serment qu'ils avoient fait la veille entre les mains du général.

Cette rénovation d'un serment déjà prêté avec tout l'appareil qu'exige une cérémonie aussi sainte, fut si touchante & si sincère de la part de ces braves Insulaires, qu'on leur rendit bientôt les larmes qu'ils venoient de répandre en le prononçant : une immense multitude de spectateurs partagea leur juste sensibilité. Les Corfès s'estiment maintenant si heureux de se voir François & libres, qu'ils espèrent qu'à l'aide de LOUIS XVI & de PAOLY, ils sauront, malgré nos ennemis, conserver les moyens de toujours l'être.

Après cet attendrissant spectacle, ils examinerent d'un œil curieux le monument auguste que le patriotisme avoit élevé pour célébrer l'inauguration de la liberté française.

Ensuite, pour donner à nos freres de Corse des marques d'un attachement inviolable, MM. Saint-Pierre & Bollioud de Chanzieu, aides-majors généraux, ayant fait détacher un des drapeaux qui ornoient les côtés de chaque portique, le remirent entre les mains du commandant, le priant de l'accepter, *comme un signe de l'alliance que les François de Corse venoient de contracter avec leurs freres de Lyon.*

Nos amis & camarades de Châlons, témoins de cette marque de bienveillance, daignerent aussi en agréer un avec les mêmes transports de patriotisme & d'amitié.

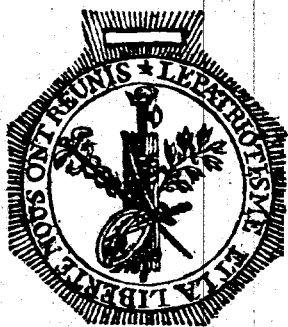
C'est ainsi que ce jour, aussi mémorable que les précédents, fut terminé de part & d'autre par des témoignages de zèle & d'affection sans bornes; c'est pour la défense de la liberté, que cinquante mille hommes, représentant de plus de deux millions d'ames, se sont réunis de cœur & d'esprit autour de son autel. Puissent, pour prix de leur amour pour la patrie, ces zélés Citoyens jouir long-temps du bonheur que la liberté peut produire, & n'éprouver jamais les maux que produisent la licence & le fanatisme!



(39)

MÉDAILLES

Frappées à l'époque du Camp fédératif.



La première représentant d'une face un Rocher, & de l'autre un Trophée.

La seconde représente, d'une face, le même Trophée que la première; & à l'autre face, LA LIBERTÉ, sous la figure d'une Femme.

Il en a été frappé une troisième, représentant un Rocher & les Armes de la Ville, avec les Légendes: FÉDÉRATION MARTIALE. — TEMPLE DE LA CONCORDE. — FORCE, UNION & PROSPÉRITÉ.

C 4

*DISCOURS prononcé au haut du rocher, par M. le
Ch^r D'ERVIEU, général de l'armée fédérée, &
commandant général de la garde nationale de Lyon.*

QUEL spectacle pour la France de voir un si grand nombre de Citoyens réunis par la fraternité, pour le maintien de la liberté & pour la cause commune de la patrie ! Unis par les sentiments, votre zèle & votre patriotisme vous mettent à l'abri de tout danger. Soyons tous frères, & que les liens d'une même famille nous unissent à jamais. Faisons le serment sur l'autel de la liberté, devant l'Éternel, devant le Dieu des armées, de vivre libres ou mourir. Généreux François, votre récompense est dans vos vertus : songez que votre bonheur & votre force ne dépendent que de votre union. En conséquence, rejetez de votre sein tout François capable de fomenter parmi vous la discorde ; ne donnez votre confiance qu'à des patriotes sans reproches, dont le mérite seul est d'être vertueux. Zélés défenseurs de la liberté françoise, que vos armes ne soient employées que pour la régénération de la France, contre les perturbateurs du repos public & les ennemis de votre liberté ; éloignez de vous ces êtres infâmes, qui sous un masque de vérité cachent la fausseté de leurs sentiments, & ne connoissent d'autre devoir que celui d'anéantir leur patrie. Citoyens réunis de toute la France, jurons ensemble, sur cet autel, de suivre la constitution nouvelle, d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi, & de verser jusqu'à

la dernière goutte de notre sang pour la patrie : que vos vertus héroïques soient un rempart contre le vice qui, rampant & avili, sera toujours terrassé & foulé aux pieds par l'honneur & le sentiment.

Serment civique & fédératif.

Nous députés des détachements des différentes gardes nationales, rassemblés sous les murs de Lyon, pénétrés de l'importance de la mission sacrée qui nous a été confiée par nos commettants :

JURONS sur l'autel de la patrie, & en présence de l'Être suprême, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume, d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi ; d'exécuter & de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés ou acceptés par le Roi.

NOUS JURONS d'être inviolablement attachés à ce grand principe de la liberté individuelle, de protéger les propriétés particulières & les propriétés déclarées nationales, d'assurer la perception de tous les impôts ordonnés pour le maintien de la force publique, d'entretenir la libre circulation des subsistances dans toute l'étendue du royaume, de maintenir, par-tout où nous serons appelés, l'ordre & l'harmonie, sans lesquels les sociétés se détruisent au lieu de se perpétuer.

NOUS JURONS enfin de regarder comme ennemis irréconciliables tous ceux qui tenteroient de porter atteinte à la nouvelle constitution ; & nous reposant avec confiance sur la providence qui soutient notre patriotisme, nous promettons de sacrifier nos fortunes

& nos vies pour conserver à nos descendants cette liberté après laquelle nous soupirions depuis si long-temps.

SIGNATURES des Officiers en tous grades & Citoyens militaires , qui ont signé par représentation des Détachemens & Députations qui se sont rendus au Camp fédératif.

- Duvin, capitaine-commandant des gardes nationales de Saint-
 Quentin & Montaud, département de l'Isère.
 Mogniat de l'Écluse, commandant le détachement de Belleville
 en Beaujolois.
 D'Abrye, major de la garde nationale de Belleville.
 Denavit, capitaine de la garde nationale de Belleville.
 Joudoux, capitaine de la garde nationale de Belleville.
 Gachet, aumônier de la garde nationale de Belleville.
 Martinière, officier municipal de la paroisse de Thurin, député
 à la fédération.
 Bally, commandant le détachement de Beaurepaire.
 Grayon, capitaine-commandant à Montbrison.
 Platel Duffays, officier de la garde nationale, & député de la
 ville de la Mure en Dauphiné.
 Dementhon, officier.
 Dementhon fils, officier.
 Dufour, officier.
 Grangeon, officier.
 Montagnon, capitaine de la garde nationale de Loyette en Bugy.
 Villard, capitaine de la garde nationale de Revel en Dauphiné.
 Ferris, Major-commandant de la garde nationale de Bel-Aqueil &
 Messenas unis, département de l'Isère, commandant les détache-
 mens de Frontonas à l'île d'Abeau, pour la présente fédération.
 Joseph-Henry de Rivoiret, colonel de la garde nationale de la
 de la comté des Eparres en Dauphiné.
 Quincieu fils, major-commandant de la garde nationale de Moras
 en Dauphiné.
 Jean-Marie Durret, capitaine de la garde nationale de Chazelles.
 Desherbays, colonel-commandant de la garde nationale de Vienne.
 Merlat, colonel de la garde nationale de St. Symphorien-le-Château,
 député,
 Levrat, capitaine en pied.
 Clozel, député de la garde nationale de St. Félicien en Vivarais.
 Morel, sous-lieutenant de Jailleu en Dauphiné,
 Simonet, colonel de la Côte-St.-André.
 Robert cadet, porte-drapeau de la garde nationale de la ville de
 la Vèste en Vivarais.
 Gouyet, capitaine d'Anjou.
 Gremion, major en second, de Serrieres en Vivarais.
 Fiant, lieut. de la première compagnie du bataillon de Serrieres.

- Rivoiron, capitaine en second de la garde nationale de Serrieres en Vivarais.
- Lamarque, sous-lieutenant & secretaire du bataillon de Serrieres.
- Salomon, député de Boffieux, Arjay, Faramans & Pajan, en Dauphiné.
- Dargout, capitaine de la garde nationale de la Côte-St.-André.
- Carre, cap. député de la garde nationale de St. Jouarre en Dauphiné.
- Bonnet, sous-lieutenant de la garde nationale de Beaumont, district de Valence en Dauphiné.
- D. Genfel, lieu. de la garde nationale de Valence en Dauphiné.
- Garnier de la Barrogre, colonel des gardes nationales des bourgs de Beaumont & Mont-majour, district de Valence.
- Felix Ducros, sous-lieutenant de la garde nationale de Beaumont, district de Valence.
- Chomel, capitaine de la paroisse de Chambalud, pour la garde nat. de la commune d'Anjou, dont dépend la paroisse de Chambalud.
- Chomel d'Anouille, capitaine de la garde nationale de Bouge, commune d'Anjou, en Dauphiné.
- Dupuy de Samans, commandant en second de la garde nationale de la ville de Lagnieu en Bugey.
- Savarit, vicaire d'Ambérieux, & aumônier de sa garde nationale.
- Buet de Povifat, colonel de la légion des huit paroisses réunies de Maubec & St. Alban en Dauphiné.
- Gental, curé de Meynis, aumônier de la légion de Maubec & St. Alban.
- L. Chorel, lieutenant-colonel de St. Paul-en-Jarrét. } chef-lieu
Lisfranc de St. Martin, major de St. Paul-en-Jarrét. } de canton.
- Bertrand, lieutenant-colonel-général des huit communautés de Maubec & St. Alban réunis.
- Voiron, curé de Domarin, officier municipal des huit paroisses connues sous le nom de municipalités de Maubec & St. Alban.
- Roche, chirurgien-major de la légion de Maubec & St. Alban y réunis, Angélique Delorme, député du bourg d'Oisan & Clermont en Oisan.
- Chabre, député de la communauté de Romette en Dauphiné, près de Gap.
- Rossier, capitaine-député de Beaumont, district de Valence.
- Casmenterie de Montillet, lieutenant de la première compagnie, député du district de Billont, au d-partement du Puy-de-Dôme.
- Aussandon, sous-lieutenant de la première compagnie, député du district de Billont en Auvergne.
- Didier, capitaine de la légion de Livron, & député de la communauté.
- Mazade, capit. comm. de la légion de Livron, & député de la Comm.
- Caillet cadet, capitaine de chasseurs de la légion de Livron, & député de la communauté.
- M. Liotard, capitaine-commandant de la légion de Monmairand, & député de la communauté, district de Valence.
- St. André, colonel-commandant la légion de Rouffillon, près le Péage, en Dauphiné.
- Biesse, capitaine de la légion de la ville de Perouges en Bresse.
- Marron l'aîné, major de la garde nationale de Beaufort en Dauphiné.
- Créonil, capitaine de la garde nationale de Beaufort en Dauphiné.
- Garil, capitaine-commandant du détachement de Sablon.
- Sercleral, commandant du détachement de Villeneuve-de-Marque en Dauphiné.
- Piton, commandant du détachement de Villebois en Bugey.

- Garciel**, capitaine en chef de la garde nationale de **Vauver**,
 proche de **Crest**, en **Dauphiné**.
Duport, chanoine, aumônier du détachement du bourg de **Cerden**
 en **Bugey**.
Jean Broillard, sous-lieut. du détachement de **Sablon** en **Dauphiné**.
J. Collet, curé & aumônier de la garde nation. de **Soucieu-en-Jarret**.
Thomé, capitaine-commandant, & député de la ville de **Romans**.
Clément la Tourdière, capitaine-commandant de la garde nationale
 de **Romans**, député.
Chomel, député de la garde nationale de **Romans**.
Gemeau, maire de **Trevoux**, député.
Goy, commandant le détachement de **Trevoux**.
Duchand, colonel de la garde nationale de **Cestieux** en **Dauphiné**.
Alexis Varnet, lieutenant de la garde nationale de la paroisse de
Vassein, & député.
Marchand, capitaine, député de la communauté de **St. George-**
d'Espérance en **Dauphiné**.
Perouff du Perrier, colonel des gardes nationales du **Péage** près
Rouffillon en **Dauphiné**.
Jacquier, maire d'**Affière**, député.
Pras, capit. en second, député de la garde nationale de **Pommiers**.
Roy l'aîné, lieutenant-colonel, commandant le détachement de la
 garde nationale de **Bourgoin**.
Builsson, Major de **Bourgoin**.
La Serre-Lilatte, capitaine-commandant de **Bourgoin**.
Doncieux fils, capitaine en second.
Robin, lieutenant-secrétaire de la garde nationale de **Bourgoin**.
Dupré, commandant de **Janneriat** en **Dauphiné**.
Gaget, aide-major à **Bourgoin**.
Gaget, capitaine-commandant de **Bourgoin**.
Jossaud, sous-aide-major de la garde nationale de **Bourgoin**.
Montagne, députés de la garde nationale de la ville d'**Aix** en **Pro-**
F. Suchet, vice, département des **Bouches du Rhône**.
Andrieu, major de la garde nationale de **Ruy**.
De Ronffier, commandant le détachement des gardes nationales de
 la **Buisse** en **Dauphiné**, près de **Voiron**.
Glauffon, officier de la garde nationale de **Vienne**.
Lauranson, capitaine-commandant de la garde nationale du **Bourg de**
Grivors.
Noiyat, capitaine-commandant du **Pinet** en **Dauphiné**.
Rostaing, capitaine du **Pinet**.
Bied, adjudant.
Du Curtyl, adjudant de la garde nationale de **Bourgoin**.
J. Deléand, capitaine en premier de la garde nationale de **Clerieux**
 en **Dauphiné**.
Saffre, lieut. de la garde nationale de **Bel-Aqueil**, départ. de **l'Isère**.
Monarque, commandant la garde nationale de **Varambon** en **Bresse**.
A. Deléand, capitaine en second de la garde nationale de **Clerieux**.
A. Guichard, premier capitaine de la garde nationale de **Clerieux**.
Francillon, lieutenant en premier de la garde nationale de **S. Nazaire**
 en **Dauphiné**, député.
Chomel de Brouain, capitaine des grenadiers de **Boulieu** en **Vivarais**.
Grier, colonel du détachement de la **Verpillière** en **Dauphiné**.
Jubié, commandant de la garde nationale de la **Saône**, département
 de **l'Isère**, nommé lieutenant-colonel des députés de la fédération.

- Jacollin, porte-drapeau, & député de la garde nationale de Crolle en Dauphiné.
- J. Marc, major-commandant de Cohanos & Curfon en Dauphiné.
- Vial, aumônier de la garde nationale de Chatte, département de l'Isère.
- Aubry aîné, commandant du détachement & de la garde nationale de Saint-Laurent-du-Pont en Dauphiné.
- G. Vial, capitaine-commandant du détachement du Péage près Romans, département de la Drôme.
- Molard, commandant du détachement de la garde nation de Miribel.
- Bouvié la Blache, commandant de la garde nationale de Chatte, département de l'Isère.
- Dislier, député de la municipalité de Crolle en Dauphiné.
- A. Juveneton, lieutenant-colonel de la garde nationale de Haute-Rive en Dauphiné, député.
- Piget, commandant le détachement de la garde nationale de Tournus.
- Piot, officier.
- Caron, capitaine-commandant de la garde nationale d'Orange.
- Beroud, député de Veronne en Forez.
- Trouilhion, sous-commandant & député de la garde nationale de Vignieres-Chapeau-Cornier.
- Varnet, sergent, député de la garde nationale de Vignieres-Chapeau-Cornier.
- Charuet, commandant de la municipalité de Saint-Savin en Dauphiné.
- Dupuy, colonel de la garde nationale de Gillonay, département de l'Isère.
- Perreton, lieutenant-colonel de la garde nationale de Gillonay, département de l'Isère.
- Boullu, commandant d'Eydoche.
- Empton-Falcon, capitaine de la première compagnie de la même garde.
- Chaffel, Moureau, Castillon & Savoye, députés de la garde nationale de Tarascon en Provence.
- Chaffel, capitaine.
- Greffe, par délibération, capitaine-commandant de la garde nationale de Charmes en Dauphiné.
- De Ronville, major de la garde nationale de Trevoux.
- Bert, capitaine-commandant de Châteauneuf-d'Isère.
- Fressenel, commandant de la garde nationale de Chieffy en Lyonnais, département de Rhône & Loire.
- Dagarges, capitaine de la garde nationale de Neuville-l'Archevêque.
- Blanc, capitaine aide-major de la garde nationale de Tarare en Lyonnais.
- Odrax fils, capitaine en pied de la garde nationale de Condrieu.
- Mercier, sergent de la garde nationale de Mâcon.
- Simonet, lieutenant de la garde nationale de Tarare.
- Madinier, lieutenant de la garde nationale de Tarare.
- Andrieu, lieutenant de la garde nationale de Tarare.
- Portier, capitaine-commandant de la garde nationale, Régiment de Tournon.
- P. Sestier, officier de la garde nationale des Tourrettes.
- Degle, officier de la garde nationale des Granges-de-la-Champ.
- Lirié, commandant de la milice de Duerne en Lyonnais.
- Lavel, colonel de la garde nationale de Rozières, en députation à Lant en Vivarais.

- Pic**, capitaine, député de la milice nationale de Tinieux & Pont-de-Chery.
- Boissier de Lubac**, officier, député de la garde nationale de Saint-Fortunat.
- Popén**, capitaine-commandant d'Etyrome en Dauphiné.
- Fiot**, aide-major de la garde nationale de Tournus.
- Thurot**, capitaine de la garde nationale de Tournus.
- Arnault**, capitaine de la garde nationale de Gervand en Dauphiné.
- Rondet**, lieutenant de la garde nationale de Gervand en Dauphiné.
- Loche**, caporal de la garde nationale de Pont-d'Ain en Bresse.
- Rollet-Stain**, chaneine de Châtillon-Jès-Dombes, aumônier de Varasbon & de Meximieux en Bresse.
- Grumel**, colonel de la garde nationale de St. Chef, département de l'Isère.
- Varnet**, capitaine en chef de la garde nationale de Vasselin en Dauphiné.
- Boffard**, par délibération, capitaine-commandant de la garde nationale de Bron en Dauphiné.
- Pamossion**, colonel de la garde nationale des paroisses unies de Serezin, &c. en Dauphiné.
- Claude Condamin**, colonel de la garde nationale de Mornant en Lyonnais.
- Guillermin**, curé d'Oitier, canton de St. George-d'Esperanche, district de Vienne, département de l'Isère, officier municipal dudit Oitier.
- Guillambaud**, major de la garde nationale de Condrieu.
- Patissier**, capitaine de la garde nationale de Condrieu.
- Vilant**, curé, maire & député de la paroisse d'Amvissin en Dauphiné.
- Regnernet-Florentin**, sous-commandant de la garde nationale de Serres en Viennois, département de la Drôme.
- Reymond de Gerbey**, fourrier des chasseurs de la légion Viennoise.
- Gelas**, fusilier de la légion Viennoise.
- Eternet**, capitaine-commandant de la garde nationale d'Oitier, département de l'Isère.
- Regnault**, capitaine de la garde nationale de St. Donat en Dauphiné.
- Regnault fils puîné**, lieutenant de la garde nationale de St. Donat en Dauphiné.
- Roffet**, capitaine-commandant de la garde nationale de Clavczou en Dauphiné, député.
- Dode**, lieutenant-colonel de la garde nationale de Voiron.
- Le chevalier de Gripiere**, commandant général de la garde nationale de Pont-de-Vaux en Bresse.
- Tupinier**, porte-drapeau de la garde nationale de Pont-de-Vaux.
- Perier**, capitaine de la garde nationale de Moirans en Dauphiné.
- Meunier**, commandant de la garde nationale de Mâcon.
- Dervieux aîné**, capitaine en chef de la garde nationale du Péage près Rouffillon en Dauphiné.
- Billiot**, lieutenant de la garde nationale du Péage près Rouffillon.
- Goemet**, aide-major du détachement de Moirans en Dauphiné.
- Dode**, capitaine de la garde nationale de St. Gervais en Dauphiné.
- Laurencin**, maire, député de la garde nation. de Verizet en Maconnais.
- Jacques Montabonnel**, député de l'état-major de la garde nationale de Nozieres.
- Ruiffon**, colonel, député de Vaudemont.
- Bertrandier**, lieutenant.
- Chevallier**, commandant de la garde nationale de Virieu en Dauphiné.

- Muoffin du Fayet , porte-erfeigne.
 Fuzier , capitaine commandant de la garde nationale de Virieu , de la paroisse de St. Honoré en Dauphiné.
 Lechifont , sergent.
 Marchand , colonel , député de la garde nationale de Rives en Dauphiné.
 Barbier , sous-lieutenant , commandant , député de la garde nationale de Talluis en Dauphiné.
 Meja , député , lieutenant des grenadiers de la milice nationale de Liemps.
 Gauthier fils aîné , major de la garde nationale de St. Genis-Terre-noire en Lyonnais.
 Charney , capitaine dudit lieu.
 Auril , capitaine dudit St. Genis.
 Peyrot , aide-major , député de la garde nationale de St. Victor en Vivarais.
 Chieze , colonel de St. Victor en Vivarais.
 J. Marchand , premier capitaine de la garde nationale de Roybon en Dauphiné , en députation.
 Belle , lieutenant d'Eyrome en Dauphiné.
 Grallias , capitaine de la garde nationale de Ponsard en Dauphiné.
 Morin , sergent de la garde nationale de Beaujeu.
 B. Prond , capitaine-commandant , député de la garde nationale de Bellegarde en Dauphiné.
 Ollivier , colonel de la garde nationale de la Tour-du-Pin en Dauphiné.
 Paradis , lieutenant , député de la garde nationale de St. Andeol en Lyonnais.
 Dandelin , commandant général de la garde nationale de Bourg-en-Bresse , département de l'Ain.
 Dubost , commandant en chef de la garde nationale de Mont-Revel en Bresse , département de l'Ain , nommé colonel des députés.
 Vassieux , colonel en chef , député de la garde nationale de St. Nazaire en Royan , & sa banlieue.
 La Trenange , command. de la garde nationale de St. Didier en Velay.
 Chavanat , commandant , député de la communauté d'Eybens.
 Latour-de-Vadon , comm. de la garde nationale de Firminy en Forez.
 Lattard-du-Chevallard , colonel de la garde nationale de Montbrison.
 Boury , colonel de ladite garde de Montbrison.
 Lavague , lieutenant de ladite garde de Montbrison.
 Feya-Rostaing , capitaine-commandant de la légion de Chanat , département de l'Isère.
 Constantin , aumônier de la fédération & de la milice nation. de Valence.
 Camet-du-Colombier , capitaine en chef de la garde nationale de Rouffillon en Dauphiné.
 P. Charvet , officier municipal , & député des communautés de Renage & Beaucroix-Saint-Antoine en Dauphiné.
 Pierre Rambert , cap. député de la garde nationale de Roybon en Dauph.
 Pierre Sebelin , capitaine de la garde nationale de Roybon en Dauphiné.
 Benoît Reymond , capitaine en chef , député de la garde nationale de Salaise , près le Péage de Rouffillon , en Dauphiné.
 Pernet , capitaine de la garde nationale de Nozieres en Vivarais.
 Chomet-de-Gervand , capitaine en second de la garde nationale de Chatte en Dauphiné.
 Julin fils cadet , capitaine , aide-major , député de la garde nationale de Chatte en Dauphiné.
 De Troyat , colonel & député de la garde nationale de St. Verant en Dauphiné.

- Chanffy, major de la garde nationale du Bourg St. Andeol en Vivarais, & nommé major de la fédération.
- Giraud, capitaine de la garde nationale du Bourg St. Andeol.
- Julin, capitaine, député de la garde nationale de Chatte en Dauphiné.
- Garnier, curé d'Eyrieu, aumônier de la garde nationale de Pinet en Dauphiné.
- Drevon, colonel, député de la garde nationale du Pont-de-Beauvoisin, département de l'Isère.
- Bruny, premier lieutenant, député de la garde nationale de Chatte.
- Teillard, colonel de la garde nationale de Beaujéu, en détachement.
- Roch, député de la communauté d'Atthemonay, réunie à St. Donat.
- Perinet, capitaine de la garde nationale de la ville de Cluny.
- Chevalier Dumonceaux, porte-enseigne de Cluny.
- Gerard, major de la légion des chasseurs de Gap en Dauphiné.
- Boin, commandant de la garde nationale de Curis au Mont-d'Or.
- Geoffroy, capitaine de la garde nationale de Curis.
- Beringer, capitaine, député de Cervières en Forez.
- Chabre l'ainé, lieut. député de la garde nationale de Gap en Dauphiné.
- Crozet, lieutenant des grenadiers nationaux de Gap, député.
- Maillard, sous-lieutenant de la garde nationale de Feurs.
- Champion, capitaine, député de Rame en Dauphiné.
- Jullien cadet, lieut. des chasseurs, député de Die en Dauphiné.
- Guichard, député de la communauté de Vatieu en Dauphiné, & commandant de la garde nationale dudit lieu.
- Laurencin, capitaine-commandant de la garde nationale d'Eydoche en Dauphiné.
- Pignard, major de la garde nationale de Bully en Lyonnais.
- Dubost, major de la garde nationale de St. Germain-sur-l'Arbresle.
- Baclon, quartier-maître, député de Châteauneuf-de-Galaure en Dauphiné.
- Gerentel de Salumaux, colonel en premier de la ville de St. Rambert en Forez.
- Archimbaud, major.
- Barrakier, aide-major.
- Lardet, capitaine de la garde.
- Tavirerot, commandant.
- Tardy, capitaine de la garde nationale de St. Rambert en Forez.
- De Langlade, notaire royal, commandant de la garde nationale de St. Didier-sous-Riverie en Lyonnais.
- Vachon, capitaine en premier de la légion de St. Aupre en Dauphiné.
- Dupré, maire d'Avaise en Lyonnais.
- Choré, député de St. Hilaire.
- Tivolier fils, colonel & député de St. Etienne-de-Crovoay en Dauphiné.
- Terniet, major de la garde nationale de l'Oriol & Clivoux en Dauphiné.
- Métral, capitaine en premier du détachement de Serrières en Vivarais.
- Garnier, colonel & commandant le détachement de la garde nationale de Quincieux en Lyonnais.
- Chabriere, lieut. colonel de la garde nationale de l'Oriol & Clivoux.
- Souillere, chirurgien-major du bataillon de Serrières en Vivarais.
- B. Reux, député de la municipalité d'Illins en Dauphiné.
- Bois, député, major & command. de la garde nationale de Reaumont.
- Lapierre, député de la garde nationale de St. Sorlin en Bugoy, département de l'Ain.
- Fanton, fourrier, député de la garde nationale de Croffey en Dauphiné.

Desjardins

- Darjardins**, capitaine-aide-major, commandant la légion de **Crauberville**,
La Roche Negly, lieutenant colonel de la légion d'**Alengon**.
Chevalier Descombes, député, commandant du détachement de la garde
 nationale de **Faverge en Dauphiné**.
Perrucel, député dudit **Faverge**.
Monestier cadet, député, lieutenant de la garde nationale de **Loye**.
Grabit, député, capitaine de la garde nationale d'**entre deux Guiers**.
Martine, capitaine-commandant des cent hommes d'armes de la garde
 nationale de **Bagé**, département de l'**Ain**.
Buiffiere, commandant de la garde nationale de **Pompiers**, départe-
 ment de **Rhône & Loire**.
Bolhit, chirurgien-major de la garde nationale de **Bourg**, département
 de l'**Ain**.
Roux, officier du détachement de la garde nationale de **Cerdon en**,
Bugey.
Joseph Dumas, capitaine de la garde nationale de la paroisse de **Loire**.
Merciere, lieutenant } dudit détachement de **Loire**.
Antoine Grange, adjudant }
Genin, lieutenant-colonel de la garde nationale de **St. Vallier**, en
Dauphiné.
Le chevalier de Grailly, commandant de la garde nationale de **Saint-**
Vallier; & chargé par la municipalité de la **Motte**, & celle
 d'**Anneron**, de leur adhésion.
Cany, commandant les dragons de la garde nationale de **St. Vallier**,
 chargé de la lettre d'adhésion de la communauté d'**Albon**, en **Dau-**
phine.
Perrat, lieutenant de la garde nationale de **Varambon en Bresse**.
Reboul, député de la garde nationale de la ville de **Mondragon**.
Lapierre, commandant de la garde nationale de **St. André-la-Pallue**,
 en **Dauphiné**.
Boiffier, commandant de la garde nationale de **Fitillieu en Dauphiné**.
Doucet, colonel, député de la garde nationale de **St. Hilaire**, de la
 côte **St. André en Dauphiné**.
Mazaudier, colonel de la garde nationale de **Champier en Dauphiné**.
Raphael, capitaine & député de la paroisse de **Charné**, en **Dauphiné**.
Vinattier, grenadier de la garde nationale de **Moulin en Bourbonnois**.
Moraud, capit. en chef des gardes nation. de **Cremieu en Dauphiné**.
Couchoud, colonel de la légion de **Cremieu**.
Michellon, adjudant, commandant le détachement des dragons de
Voiron.
Merley, major, commandant en chef le détachement de **Valencin**.
Gerève de Mezy, prêtre, aumônier suppléant du bataillon de **Serrières**,
 en **Vivaraïs**.
Chapomod, lieutenant-colonel du bataillon de **Serrières**.
Jays, major & commandant en chef de la garde nationale d'**Entreagny**,
 le-Bas, aux **Echelles en Dauphiné**, & chargé d'une lettre d'adhésion
 de **St. Christophe en Dauphiné**.
Marnot, commandant de la légion de **St. Aupré en Dauphiné**.
J. B. Ainard, député de la garde nationale de **Colligny**.
Condantia, curé de **Chaffelay & les Chères**, aumônier du canton de
Chaffelay.
Guichenon, major, commandant de la garde nationale de **Châtillon-**
les-Donbes.
D'Azevard, aide-major, de la garde nationale de la **Vente**, en
Vivaraïs, département d'**Ardeche**.

- Lambert Molliere, sous-aide-major de la garde nationale de la Voutte, bas-Vivaraïs, département d'Ardeche.
- Merle, premier quartier-maitre de Ste.-Foy-lès-Lyon.
- Matté de Beauvoir, lieutenant-colonel, commandant le détachement de St. Germain-Laval en Forez.
- Déaux de Saulet, capitaine aux grenadiers.
- Lallemand, capitaine en second de la garde nationale de Serrieres en Vivaraïs.
- Collonge, major du chef-lieu du canton de Chaffelay.
- Molliere de Verne père, capitaine des grenadiers de la garde nationale de la Voutte, bas-Vivaraïs, département d'Ardeche.
- B. Bernadon, major, député de Messimy en Lyonnais.
- Lourton, lieutenant-colonel de la milice de Chatonnay en Dauphiné.
- Chapuis, lieutenant du détachement de la garde nationale de Semur en Brionnais.
- Defilles, lieutenant-colonel de la Voutte, département d'Ardeche.
- Molliere de St. Alban, capitaine, commandant le détachement de la Voutte, bas-Vivaraïs, département d'Ardeche.
- Banam, commandant du détachement de Chalamont en Dombes.
- Moralle, commandant le détachem. de la ville de Perreux en Beaujolois.
- Donachon, major de la garde nationale du Puy en Velay.
- Fourjailliat, député de la garde nationale des Avenieres en Dauphiné.
- Panat, député du comté du Mothieu Boxozel.
- Martin, capitaine, député du régiment national de Montelimar.
- Pourret cadet, lieutenant, député de la garde nationale de Vernon, département d'Ardeche.
- Ennemond Chapa, lieutenant du détachem. de la ville de Condrieu.
- Donnerieux, capitaine du détachement de la ville de Condrieu.
- Mogniat de l'Echufe, commandant le détachement de Belleville en Beaujolois.
- Raimboux, commandant le détachement de Dijon, département de la Côte-d'Or.
- Hybert, colonel de la garde nation. du district de St. Jean-de-Bourmay.
- Jiffin, major, député de la garde nationale de Chatte.
- De Bourgot de Ceveria, major de la garde nationale de Louhans.
- David, major du régiment de la garde nationale d'Avignonnnet, & député du comté de Trieves.
- Molin, fusilier du détachement d'Annonay.
- Terrat, officier, } de Valence.
- Tiffon, officier, }
- Rochegude, de la Voutte.
- Regier, chevalier de St. Louis, commandant le détachem. de Moulins.
- Tivollier fils, capitaine en premier des chasseurs, détach. de Voiron.
- Chabroud, capitaine-aide-major de St. Jean de Bourmay.
- Moreau de la Belive, colonel, commandant le bataillon de la garde nationale du canton de Serrieres en Vivaraïs.
- J. M. Bacaryn, prieur-curé de Noziere en haut-Vivaraïs, département d'Ardeche, procureur de la commune, & aumônier de la garde nationale, député, district de la ville de Desagne.
- Gillet, capitaine de Chalais.
- Raimond, capit. & député de la garde nat. de Farges, pays de Gex.
- Baret, député & capitaine du Pont-de-Beauvoisin.
- Trouillier, fusilier de la garde nationale de Châteauneuf-d'Ire.
- Vernasel, sergent de la garde nationale de Bourg en Bresse.

- Broal, colonel, commandant de la garde nationale de Vaux-en-Vallée en Dauphiné.
- Turpin, député de la garde nationale du détachement de la communauté de St. Barthelemy-de-Val en Dauphiné.
- Rolland, lieut. colonel de la députation de la garde nation. d'Éclat.
- Cléude Mazat, fusilier de Valence.
- Vachez, capitaine en chef de députation de la garde nationale de St. Just-en-Chaleffin.
- Joseph Beguin, lieut. de la garde d'Elant en Dauphiné.
- Bizet, lieut. colonel de la garde nationale de St. Jean-de-Bournoy en Dauphiné.
- De Gondrecourt, fusilier de Treffort en Bresse.
- Barjon, capitaine, commandant le détachement de St. Julien-Molins Molette.
- Comte, capit. de la garde nation. de Pommiers en Beaujolois.
- Lecbnan, officier du détachem. de la comun. de Ponsar, compagnie de Chercin, de Pofos en Dauphiné.
- Rivoire, capit. en second de la garde nationale de Tournon.
- Blanc, aide-major de Colligny.
- Maffot, sergent de St. Jean-de-Bournoy.
- Battur, aide-major de la troupe nationale de Montrevel, département de l'Ain.
- Bonjean, aumônier d'Artas.
- Fauré, aumônier du détachement de Mezireux.
- Guichard, major de la garde nationale de Cremieu.
- Guigoult Dauphin de Toul, premier capit. de la légion de St. Jean-de-Bournoy.
- Mathon de Varambon, lieut. en premier, commandant le détachement de Bourg-Argental, département de Rhône & Loire.
- Després, major de la garde nation. d'Anthon en Dauphiné.
- Pichat, major de la garde nat. de St. Jean-de-Bournoy en Dauphiné.
- Dumas, aumônier de St. Jean-de-Bournoy.
- L'abbé de Lami, aumônier du détachement de Condrieu.
- Cleret, commandant le détachement de St. George-Espéranche.
- Grerné, commandant la milice nationale de Colligny, département de l'Ain.
- J. Roche, adjudant de la garde nationale de Veauxy en Dauphiné.
- Möllard, aumônier du détachement de Cremieu.
- Louis Henry, lieut. de la milice nation. de la ville de Condrieu.
- Dugas du Villard, colonel de St. Chamond.
- Révolat, capitaine à Vienne.
- Basson, député de Laroche.
- Gronier, commandant, député de Colligny.
- Thoubillon, capitaine du détachement de Poncin en Bugey.
- Cabanne, major, commandant de la garde nat. de Ste. Foy-lès-Lyon.
- Balme, colonel, chef du détachement de Billon.
- Arnaud, capitaine-aide-major,
- Robinod de Clerf, porte-drapeau,
- A. Onnel, capitaine,
- Rubod, lieutenant-colonel,
- Bernier, capitaine,
- Rivail,
- Guillot cadet, capitaine,
- Bacquet, aide-major,
- } de Billon.

- Barbe**, lieutenant, député de Lons-le-Saunier.
- Barth**, lieutenant du Pont-de-Beauvoisin.
- Pravaz**, capitaine, & député de la garde nationale de Pont-de-Beauvoisin.
- Allix**, député, aide-major de la ville de Cureaux.
- Pozat aîné**, capitaine en second de la première compagnie de la garde nationale de Mâcon.
- S. Bignon**, lieutenant-colonel de la garde nationale de Tarare.
- Andrieu**, capitaine du détachement de Tarare.
- A. C. Bertier**, député de la garde nationale de Nancy.
- Le chevalier de Janin de Combe-Blanche**, commandant-général, colonel de la garde nationale de la Guillotière.
- Armand**, député de la communauté de Champagne en Vivarais.
- Marion de Rouffière**, député de la garde nationale de Faverge & Veyrin.
- Barruel**, capit. de la garde nation. de la Frette en Dauphiné.
- Martin Caulet**, maréchal-de-logis des dragons de la milice nationale de Voiron.
- Daurier de Frenac**, capitaine en premier, député de la garde nationale de la ville de Craponne, en Velay.
- Diéol**, commandant de la garde nationale de St. Laurent-Mure, département de l'Isère.
- Randun**, officier des dragons de Voiron en Dauphiné.
- Boyer**, premier capitaine de six compagnies, capitaine en second de la deuxième division de la garde nationale de Bourgoin, député pour le détachement de Lyon.
- Rakou**, capitaine en second du détachement de Bourgoin.
- Bied**, colonel de la garde nationale de Diemoz.
- Morel de la Chapelle**, capitaine de la garde nationale de Monistrol, l'Evêque.
- Michaut**, colonel de Thizy en Beaujolois.
- Cobain Magon**, député de St. Vérant.
- Martin**, officier,
- Martin fils**, officier, } députés d'Etoile en Dauphiné.
- Thomas**, officier,
- Dupuy**, commandant de la ville de Lagneu, en Bugy.
- Berlier**, officier du détachement de la ville de Lagneu en Bugy.
- Monavon calet**, aide-major de la garde nationale de Pont-de-Beauvoisin.
- Percufs fils**, colonel de la garde nationale du port de Condrien.
- Didier**, lieutenant en premier de Chateaubourg, commissaire député.
- Charbonnet**, député, adjudant de Chateaubourg.
- Clément**, capitaine du détachement de la garde nationale de Lombin en Dauphiné.
- Dubreuil**, colonel du détachement de Cerdon.
- Vixet**, major de la garde nationale du bourg d'Eyrieux en Dauphiné.
- Beau**, capitaine député de la garde nationale de Colonges.
- Etienne Bompard**, premier capitaine du bataillon N° 6, de Marseille.
- Pafcoret**, capitaine, député de Colonges.
- Pierre Chatelard**, adjudant de la garde nationale de St. Lomp.
- Champion**, major de la garde nationale de Pomard en Bugy.
- Hébert Fabre**, cinquième capitaine du bataillon de Marseille.
- Pierron**, capitaine de Savigny.
- J. Chazaut**, major de Châlons-sur-Saône.

- Charreton**, colonel-commandant de la garde nationale de St. Justin, Grenay & même Famille; en Dauphiné.
Chapuis, aide-major; de Mâcon.
Guillard, major de la garde nationale d'Amplepuis en Beaujolais, & St. Jean.
Chambion, capitaine-commandant de Chalons-sur-Saône.
Dethy de Milly, capitaine-commandant de la garde nationale de Roanne en Forez.
J. P. Etienne, député du deuxième bataillon de l'armée Marseillaise.
Le vicomte de Baune, député & commandant la garde nationale de la ville de Montbrison; département de la Haute-Loire.
Descherbey, colonel du bataillon de la garde nationale de Vienne.
Devalainse, capitaine-commandant.
Le chevalier de Nuzeret, colonel; commandant de la garde nationale de Pont-de-Veyle, en Bresse.
Desfranc, capitaine, commandant de la garde nationale de Pont-de-Veyle en Bresse.
Rozet, député de la garde nationale; de Toulon.
Aroux, sous-lieutenant.
Gilliot, capitaine de la garde nationale de Nantua.
Labreman, capitaine de la garde nationale de Nantua.
B. Lebrument, capitaine de la garde nationale de Taras.
Bertholoméy, lieutenant-colonel de la garde nationale de Verdun en Bourgogne.
Gay, major de la garde nationale de Serres en Bugey.
Ogier de la Cottère, commandant de Vinay, & député de Serres & Vaulieu.
La Coste, capitaine des chassiers de Vinay.
Mannier de Pradon, colonel de la garde nationale de Nantua.
La Salle, aumônier de la garde nationale de Vinay en Dauphiné.
Madnier du Veitnat, capitaine, commandant des chasseurs du mandement de Serrières, bas-Vivarois, pour Félines, Charas, Vinzieu, Broffin & St. Jambé.
Janin, capitaine de la garde nationale de St. Just-en-Chevalot.
Chana du Coin, lieutenant-colon. de la garde nationale de Nantua.
Mollard, capitaine en second de la garde nation. du Bois-d'Oingt.
Chazelle, curé du Bois-d'Oingt, aumônier.
J. M. Genest, chirurgien du Bois-d'Oingt.
Delaïque, capitaine de la garde nationale de Pécia en Bugey.
Veyron, officier.
Bonnet aîné, capitaine de la garde nationale de Dognon.
Benoit, sergent de la garde nationale de Poncein en Bugey.
Brunel, lieutenant de la deuxième compagnie de la garde nationale de Montbrison.
Pierre Jehannot, capitaine-commandant de la cinquième compagnie d'Annonay.
Chabert, capitaine, commandant de la garde nationale de Châtillon-d'Azergues.
Dubouchet, commandant de la garde nationale de Sury-le-Comtal.
Laindet de Lalonde, capitaine, } de Sury-le-Comtal.
Lafont, major.
Fusier, porte-drapeau du détachement de la Voltige en Vivarois.
Marduel, capitaine de la garde nationale de Châtillon-d'Azergues.
Dupiasque, capitaine de la Voltige en Vivarois.

Mollard, major.

Demelat, chef de la légion de St. Symphorien-d'Ozon.

Leorat, major du district de Caluire.

Johannot, capitaine de la garde nationale, district du Grison.

Duferre, lieutenant de la Voutte.

Duferre-Grand-Thorance, officier, citoyen dans la compagnie de la Voutte en Vivarais, département d'Ardeche.

Chomel, lieutenant du détachement d'Annonay.

L'Abbé, premier officier municipal de la comté de la Basile de Montgaucourt, en Dauphiné.

Somard, lieutenant de la garde nationale de Savigny en Lyonnais.

B. Puy, capitaine de la garde nation. à Lyon, district de rue Neuve.

Lambert, lieutenant.

F. Devay, porte-drapeau.

Verdet, capitaine de la garde nationale du Thyz, en députation.

Sauzeas de Sarge, capitaine - commandant de la députation de St. Etienne, de Rhône & Loire.

Mullant, colonel de la garde nation. du bourg de Thizy en Beaujolais.

Vial, capitaine de la cinquième compagnie de la garde nationale de Montbrison.

Tance, capitaine en second du district d'Annonay.

Chrochier, major de la garde de Rive-de-Gier.

Viel, capitaine de la garde nationale de Rive-de-Gier.

Bartrand, curé, maire de Dommartin, aumônier du détachement de Pont-de-Veyle.

Dubost, capitaine du district de St. George.

Ballay, lieutenant du district de St. George.

Mort, capitaine du bataillon de Seiffel & Olixere.

Forest, adjudant du détachement de Valence en Dauphiné.

Augroz, adjudant du détachement de Châlons-sur-Saône.

Dupin cadet, capitaine des Villes de la Voutte en Vivarais.

Dode, officier de la garde nationale de Chagny en Bourgogne.

Frachon, capitaine, commandant le détachement d'Annonay.

Dayme, maréchal des camps & armées du roi, commandant le détachement d'Annonay & ceux du district.

De Soras, major du détachement d'Annonay.

Cuchet, commandant à St. Antoine en Dauphiné.

Béranger, commandant du Bourg-lès-Valence en Dauphiné.

Boisverd, capit. com. de la g. nat. de Veurey, au départ. de l'Isere.

Madanier cadet, capitaine des volontaires de Voltron.

J. Imbert, lieutenant, député de la Tronche, près Grenoble.

Bellemain, lieutenant de la compagnie des canonniers.

Paquet de Leyde, lieutenant de la garde nationale de Bourgoin.

Radel de la Merlée, commandant le détachement de Thiers.

Guillermet, lieutenant de Ste. Colombe-lès-Vienne en Lyonnais.

Chausmartin, sous-lieut. de Ste. Colombe-lès-Vienne en Lyonnais.

Armand, aumônier de Ste. Colombe-lès-Vienne en Lyonnais.

Chapinot, capitaine d'Ampuis en Lyonnais.

J. B. Bernard, capitaine en second de la paroisse d'Ampuis.

Matthieu Vidal, lieutenant de la paroisse d'Ampuis.

Joseph Remillier, sous-lieutenant d'Ampuis.

(Tant pour la garde nationale de Marseille, que pour celle d'Allauch, notre voisine & alliée, ensuite de la lettre jointe au procès-verbal.)

Jullien, commandant de la députation.

Roubart cadet, lieut. de ladite députation, & député du quatrième bat.
 Scymaud fils, sous-lieutenant & député du vingt-troisième bataillon.
 Cayaud fils, porte-enseigne, député du bataillon N° 2.
 Giraud, fourrier, député du neuvième bataillon.
 Barthelemy, député du vingt-deuxième bataillon.
 Ponsard, député du huitième bataillon de Marseille.
 Beugeard, député du troisième bataillon de Marseille.
 E. Bompard, député du sixième bataillon de Marseille.
 Ph. Fabre, député du sixième bataillon de Marseille.
 Reynier, député du septième bataillon de Marseille.
 Martin Vion, député du septième bataillon de Marseille.
 Pierre Sabatier, député du treizième bataillon de Marseille.
 J. Jh. Pontelete, député du cinquième bataillon de Marseille.
 Guil.-Vinc. Carie, député du quinzième bataillon de Marseille.
 Bte. Sauze, député du vingt-unième bataillon de Marseille.
 Jh.-Honoré Etienne, député du douzième bataillon de Marseille.
 Antoine Bremond, député du neuvième bataillon de Marseille.
 Rouvier, officier.
 Bavet, député du cinquième bataillon de Marseille.
 Jn. Fois. Rampal, député du quinzième bataillon de Marseille.
 Roybon, député du dixième bataillon de Marseille.
 Jean-Charles Rollat, député du premier bataillon de Marseille.
 François Bieais, député du douzième bataillon de Marseille.
 Alexis Meistre, député du vingtième bataillon de Marseille.
 Laroque, député du vingt-unième bataillon de Marseille.
 Lazare Hardouin, député du dix-huitième bataillon de Marseille.
 Joseph Martin, député du dix-huitième bataillon de Marseille.
 Boyer, député du dixième bataillon de Marseille.
 Alexandre Cresp, député du dixième bataillon de Marseille.
 Louis Gismestre, député du vingt-quatrième bataillon de Marseille.
 J. Lajard, capitaine de grenadiers.
 Jean Lajard, capitaine - aide-major.
 Pinel de Truchal, capitaine de la compagnie de cavalerie, député
 de Montpellier.
 Bazille, volontaire de la deuxième compagnie de cavalerie, député
 de Montpellier.
 Marquél, commandant le détachement de Châtillon-d'Azergues.
 Veyron la Croix fils, colonel en premier, commandant le déta-
 chement de St. Etienne, de St. Jouarre en Dauphiné.
 Simon, lieutenant du même détachement.
 Michel Porte, porte-drapeau du même détachement.
 Lavant de Saroque, député de la garde nationale d'Ambert, N° 25.
 Vimal de Vedieres, député.
 Collaugette Buiffon.
 Gossal, capitaine, commandant de la garde nationale de Valence.
 Coste, major, député de la garde nation. de Moingt, près Montbrison
 Geoffroy, commandant du détachement de la Claytte.
 Pion, commandant du détachement de Château-neuf.
 Sorbier, député de Mâcon.
 Delarnage, capit. de la garde nation. de Serrieres, de Briord en Bugay.
 Recourdon, major de la garde nationale de Seyffuel & Chasse, en
 Dauphiné.
 Morgan de Barret, député de la garde nationale de la ville de
 Serres en Gapencois.

- Journe, député de la garde nationale de ladite ville de Serres.
 Duferré, député de la garde nationale de ladite ville de Serres.
 Melchior Estard, commandant de la garde nationale d'Oullins.
 Berchoux du Mocheau, commandant le détachement de St. Symphorien-de-Lay.
 Le comte de la Celle, commandant le détachem. de St. Pourcain.
 Desalinoz, député, lieutenant du détachement de St. Pourcain.
 Debaulard, sous-lieutenant du détachement de St. Pourcain.
 Berchoux aîné, major du détachement de St. Symphorien-de-Lay.
 Douleville, major de la Voutte, détachement d'Ardeche.
 Ducluseau, gouverneur, colonel en premier de la Voutte, département d'Ardeche.
 Le chevalier de Bardou, commandant le détachement de Cuffet en Bourbonnois.
 L. Moine, capitaine de la compagnie de la Bâtie - Montgiscont en Dauphiné.
 Charant, député de la division de Ternay en Dauphiné.
 Temporal, lieutenant du détachement de Châlons-sur-Saône.
 Prévraud de Pombréton, major, commandant le détachement de Villefranche en Beaujolais.
 Lieres, capitaine du détachement de la garde nationale de Villefranche en Beaujolais.
 Kenequel, lieutenant de ladite garde.
 Bonnevaý aîné, sous-lieutenant de ladite garde.
 Fiard, fusilier du détachement de la garde nation. de Belle en Bugey.
 Blanchet, capit. du détachem. de St. Jean-de-Royan en Dauphiné.
 Jean-Baptiste Mey, commandant du détachem. de Boën en Forez.
 Givord, curé & aumônier de Venissieux.
 J. B. Ronyer, commandant le détachem. de la milice nat. d'Ambronay en Bugey, qui remporte dans ses foyers le témoignage authentique de zèle & du courage de l'armée patriotique, & de l'aménité des citoyens.
 Gleyzolle, major en second de la garde nationale de Thais.
 Salanard, capitaine de la garde nationale de Thain.
 Nugue, commandant de la troupe de St. Jéonnet.
 Neyraud, chasseur de la garde nationale de Voiret.
 Morel fils, capitaine-sous-lieutenant du district du Plat-d'Argent.
 Bizan, commandant de la garde-nation. de Clermond-Farrand.
 Vincent de Larmet, capitaine du détachement de Bourg en Bresse.
 Berard, capitaine du détachement de Bourg en Bresse.
 Gauché, sergent de la garde nationale de Colligny.
 Guichard, capitaine, commandant la garde nationale de Meylan.
 Rigaud-d'Aly-Autean, député de Crest.
 Cuzel, commandant de la garde nationale d'Artas.
 Gourd, capitaine de la milice nationale des Cheres.
 Ferraty, capitaine en second de la garde nationale de Collonge, pays de Gex.
 P. Merand, capitaine, commandant de la garde nationale de St. Martin d'Here, département de Grenoble.
 Secretant, capitaine-aide-major.
 Sorbier, curé, aumônier de la garde nationale de Bourg en Bresse.
 Michel, curé, aumônier de la garde nationale de Miribel.
 Jars fils, sous-lieutenant de la garde nationale de Lyon, district du port St. Paul.

Peurel, député de la baronnie de Serres.
 De Gramnod, capitaine de Louhans.
 J. M. Loras, major de la garde nationale de St. Cyr au Mont-d'Or.
 B. Rey, capitaine dudit St. Cyr.
 Levallois, sergent de Valence.
 Revel de St. Charles, officier, député de Louhans.
 Targe, officier de la garde nationale d'Anthon.
 Grand, premier officier de St. Germain au Mont-d'Or.
 Després, major de la garde nationale d'Anthon en Dauphiné.
 Coulon, capitaine.
 Larrivée, lieutenant de la garde nationale de St. Chef.
 Jacquand, député de la communauté de Monbreton.
 Molière de St. Alban, capitaine - commandant le détachement de
 la Voutte, département d'Ardeche.
 Ouenin de Remand, maire de la commun. de Pusignan en Dauphiné.
 Guivier, capitaine, commandant de la garde nationale de Pusignan
 en Dauphiné.
 Curias, capitaine en premier des volontaires de la Voutte, départe-
 ment d'Ardeche.
 Sabatier, lieutenant en premier des volontaires de la Voutte.
 B. Foriel fils, capitaine, commandant de la garde nationale de Saint-
 Barthelemi-le-Plien en Vivarais.
 Pognient, capitaine-aide-major de la garde nationale de Voreppe,
 département de l'Isere.
 Civet, major de ladite garde.
 B. Arroil, capitaine-aide-major de ladite garde.
 Jalliffier, porte-drapeau de ladite garde.
 Genin, lieutenant des grenadiers de ladite garde.
 Rondot, capitaine du district de la Croizette.
 Derivet, commandant de St. Pierre-de-Bœuf.
 S. Tripiier, officier, capitaine en Dauphiné.
 Liogier, capitaine de la garde nationale du Puy en Velay.
 Petalle, officier du détachement de Beaune en Bourgogne.
 Moreau, soldat de la garde nationale de Bourg, départem. de l'Ain.
 Quetan, major, commandant de la garde nationale de Taluyers.
 Margaron de St. Veran, commandant de la garde nation. de St. Genis
 Laval, département de Rhône & Loire.
 Peilhot, capitaine, secrétaire de la garde nationale de St. Genis-Laval,
 département de Rhône & Loire.
 Roux, député d'Anduze.
 Mazade, député d'Anduze.
 Dominique Charbonnet, capitaine, commandant la garde nationale de
 Cuieres, canton de St. Cyr.
 Claude-François de Villaine, capitaine-commandant de la garde na-
 de Montagny en Beaujolois.
 Vierresfort, soldat de la garde nation. de Moulins en Bourbonnois.
 Rigaud, soldat de la garde nationale de Moulins.
 Choyecet, sous-lieutenant du détachement de Moulins.
 Berge, député de la garde nationale de Chirent en Dauphiné.
 Mollard, aide-de-camp de Grenoble, & secrétaire.
 Jufferaud, officier de la garde nationale de Feurs.
 Bréghot, capitaine de la garde nationale de Montluel.
 Folland, officier de la garde nationale de Montluel.
 Pierre Sirand fils, sous-lieutenant de la communauté de St. Martin
 le-Vieux, & député de ladite communauté, en Dauphiné.

- De Marella**, major en second de la garde nation. de Nantus, département de l'Ain.
De Marella fils, volontaire du même département.
Dauphin, fils aîné, aide-major de la garde nat. de Poncin en Bugey, département de l'Ain.
Melleret, garde nat. commandant le détachem. d'Etoile en Dauphiné.
Sicard, député de la Roche.
Durozet, garde nation. de Montmeyrant, député.
Moissonnier, capitaine, commandant de la garde nationale de Saint-Bonnet-le-Château, département de Rhône & Loire.
Verfant, député de la garde nation. } de Bagé-la-Ville, près Mâcon.
Joseph Verfant, député, }
Le Breton, aumônier, }
Dorval fils, député, capitaine-commandant de la garde nationale de St. Barthélemy-le-Plain en Vivarais.
Duclos, curé de Chambalud, & officier municipal de la commune d'Ayon.
S. Garintabrelet, curé de Montault, & aumônier de la garde nat. de St. Quentin & Montault, département de l'Isère.
De Nantes, chanoine de l'église primatiale de Vienne, & aumônier de la légion de la ville de Voiron.
Lagarde, maire, & député de Moiffieu.
Plante cadet, capitaine de la ville de Die.
Jomere, lieutenant-colonel de la garde nation. d'Andance, département d'Ardeche.
Gastin, major du même détachement.
Dechapte, commandant le détachement de la garde nation. de Riom.
Armand, sous-lieutenant de la garde nation. de Riom.
Blanchet, député de la garde nation. de Renage, départ. de l'Isère.
Liogier-d'Ardhuy, major de la garde nationale de Roche-en-Regnier, département de la haute-Loire.
Noyron fils, capitaine-aide-major de la légion de Voiron.
Trouillet de Barlet, lieutenant de Châteauneuf-d'Isère en Dauph.
Rollet, caporal de Châteauneuf-d'Isère.
Goiffon, major, député de la garde nationale de la ville de Moyrant en Franche-Comté.
Guignod fils, capitaine de la garde nationale de Briord en Bugey.
Grand, capitaine-commandant de la garde nationale du Bourg St. Andeol en Vivarais.
J. B. Derains, fourrier du détachement de Tournus en Bourgogne.
Perdriolat, lieutenant de St. Uze en Dauphiné.
Servonat-des-Varayes, maire de Monteveroux, député dudit lieu, de la Chapelle près Rouffillon, & de Milhin.
Duvierre, capitaine en chef de la ville de Regny en Lyonnais.
Auril, député de St. Agrève, près Grenoble.
Pierre Sallard, lieutenant de la légion d'Annonay.
Guilhermet, de la garde nationale de St. Marcellin-sur-l'Isère.
Vannel, major de la députation de Montluel.
Davin, colonel-commandant des gardes nationales de St. Quentin & Montaud, département de l'Isère.
Armant, sergent-major de la garde nationale de Riom en Auvergne.
Plantade de Rabascon, colonel-commandant des compagnies nationales de la ville de Vichy en Bourbonnais.

Rougaut de Chanteloup, lieutenant des gardes nationales de Vichy.
 Reliefsaux, lieutenant du détachement de Gannat en Bourbonnois.
 Amydorelle, lieutenant en second du détachement du même lieu.
 Morel, député de Bourg en Bresse.
 Fugiat, médecin de la garde nationale de Bourg en Bresse.
 Cellard aîné, lieutenant de la garde nationale de St. Pierre-de-Bœuf
 en Forez.
 Cochard, capitaine en second de la garde nationale de Ste. Colombe
 en Lyonnais.
 Meaufon, sergent du détachement de Tournus.
 Gontard, capitaine-commandant de la garde nationale de Ste. Colombe
 en Lyonnais.
 Torier, sous-lieutenant de la garde nationale de Ste. Colombe en
 Lyonnais.
 Huthe, commandant de la garde nationale de Millery.
 Giraudet de Bondemange, aide-major du régiment national de Moulins
 en Bourbonnois.
 Verdet cadet, député de Bioix.
 Beylier, colonel, commandant la garde nationale de Voreppe.
 Bruillard-Balbâtre, de Nancy.
 N. Nicolas, officier.
 Vezu, commandant général de Meximieux.
 Boly, sergent-fourrier de la garde nationale de Dijon.
 Pierre Duchel, caporal de la ville de la Voutte en Vivarais.
 Berger fils, officier du détachement de Valence.
 Lambert, officier du détachement de Valence.
 Galliard, officier du détachement de Bourg.
 Vignal cadet, volontaire de la légion de la Voutte en Vivarais.
 Lefect, soldat du détachement de Tournus.
 Meynier, commandant de la garde nationale de Chavannay.
 Chamelle, garde national de Mâcon.
 Gombert, garde national de Mâcon.
 Bellalen, sergent-major du détachement de Châteauneuf-d'Isère en
 Dauphiné.
 Laloye, sergent-major de la légion de Cremieu en Dauphiné.
 Faure, capitaine-commandant d'un des deux de Bron en Dauphiné.
 Raval, sergent-major de St. Agrève, près Grenoble, en Dauphiné.
 La Place, lieutenant de la garde nationale de Mâcon.
 Martholeret, premier capitaine de la garde nationale de Serrieres en
 Vivarais.
 Boissonnet, caporal de Serrieres en Vivarais.
 Tautier, capitaine-commandant de la Rochette près de Crest en Dau-
 phiné.
 Gautier, commandant en second
 Dauphin, capitaine de la garde nationale de Mâcon.
 Jacques Jourdan, député d'Orange.
 De Chalvet, colonel de la garde nationale de Brié & Angonnes.
 Poix, dit Coste, sergent de la garde nationale de Boen-en-Forez.
 André Masse, sous-lieutenant de la garde nationale de Seiffel.
 Jourdan, lieutenant du détachement de St. Symphorien-de-Lay en
 Beaujolais.
 Rochard, député de la garde nationale de St. Vincent.
 A. Suzay, capitaine, député du 8°. bataillon de la 4°. division de
 l'armée parisienne.

Castelli, lieutenant en premier de la garde nat. de Bastia, député de Corse
Chizzari, capitaine en premier, & député de Corse
Contra, capitaine en premier, & député de Corse
Fuggi, capitaine en second, député de Corse
Roussau, lieutenant en second, & député de Corse
Giordani, capitaine in primo, deputato Corse
Dolle, lieutenant-colonel de la garde nationale de Grenoble, commandant le détachement
Sontau, sous-lieutenant de la garde nationale de Grenoble
Luc Bernard, capitaine en premier de la garde nationale de Grenoble
Paturel, député de la communauté de Servès
Tigier, lieutenant de la garde nationale de Grenoble
Vallier, capitaine en second des grenadiers de la garde nation. de Grenoble
Reaundou, sous-lieutenant des grenadiers de Grenoble
Dury, capitaine
Ducruy, sous-lieutenant
Chémiradé, lieutenant
Dupuy, lieuten. porte-drapeau
Barbier, capitaine
Bizanet, officier major
P. Raffin, lieutenant
Repelin, officier des chasseurs
Graingeat, sergent-major
B. Jullien aîné, sergent-fourrier
des huit premières compagnies
Bonnal, *idem*
Barthelemi, sergent-fourrier
Prie, fourrier des chasseurs
Poncet, capitaine en second du détachement de Comblevie près Voiron,
en Dauphiné.
C. Passavant, fondé de pouvoirs des gardes nationales de Toulon.
Tremplein l'aîné, capitaine de Mâcon.
Chapuy, major de la garde nationale de Mâcon.
Villeraud, lieutenant de Mâcon.
Rival, sergent de la garde nationale de Mâcon.
J. Vernet, capitaine, député de la garde nationale de Romans.
Fropier, aumônier de la garde nationale de Mâcon.
L'abbé Samboyant, aumônier du détachement de Bron.
Grand-Bellecombe, capitaine-comm. du détach. de Bron en Dauphiné.
Meyffohrier, curé, aumônier du détachement de Valencin.
Chevalier Maison-Blanche, lieutenant-colonel de la garde nationale
de la vicomté des Avenirêts.
Thiollier, major, commandant ladite milice.
M. Seriziat, comm. général de la garde nationale du Bourg de Vaise
A. Seriziat, major de la garde nationale de Vaise.
Joseph Dupasquier cadet, officier de Mâcon.
Dupasquier aîné, officier de Mâcon.
Bullion, colonel du détachement de Fassin en Dauphiné.
La Roche, fusilier de la garde nationale de Clermont.
Reverdy, aumônier de la garde nationale de St. Rambert en Bugery.
Tenanf, lieutenant de la milice de St. Rambert, département de l'Ain
& député à la fédération de Lyon.
Reynaud, député de Veyrier en Dauphiné.
Michel, député de Veynes en Dauphiné.

de la garde nationale de Grenoble

Vernay, lieutenant-col., & dép. de St. Pierre-le-Champieu en Dauphiné.
Moré, de la bruyère, capitaine-commandant, député de la première
 compagnie de Montbrison.

J. B. Allemand, député de la ville de Grenoble.

De Marilly, député de la troisième compagnie de la garde nationale
 de Montbrison en Forez.

Laborye, député de la ville d'Alais en Languedoc.

Bourgogne, député de la ville d'Ahis en Languedoc.

Bouvier, sergent de la 9^e. comp^e. de la garde nationale de Grenoble.

Bouchet, sergent des volontaires de la Vouitte.

Garnier, lieutenant de la Vouitte.

Enjelvis, député de Clermont.

Dulin aîné, caporal de la garde nationale de Clermont-Ferrand.

Saintheran, major de la garde nationale de Bréoux.

Domergue pere, chef de députation, député de Clermont-Ferrand.

Saint-Armain, lieutenant-colonel, & député de Varacieux en Dauphiné.

Paré, caporal des chasseurs d'Auvergne.

Rabayet, fusilier de la garde nationale de Clermont-Ferrand.

Michal, caporal des grenadiers de la garde nationale de Grenoble,
 député à la fédération de Lyon.

Murieux, capitaine

Malorand, lieutenant } de la garde nationale de Pontallier sur Saône.

Lambert d'Estuffent, sergent-major } de la garde nationale de Clermont-Ferrand.

Brunont, soldat

Dalluzet, officier.

Blanchard, officier.

Moyroud, commandant de la garde nationale de St. Clair, de la vallée
 de Gallere en Dauphiné.

Moyne-Blindin, dép. de la soc. patriotique de Beaune en Bourgogne.

Boullecot, fusilier de la garde nationale de Mâcon.

Desportes, capitaine-commandant de la garde nationale du Bois
 d'Oingt, député.

Mafficot, lieutenant de Mâcon.

Bouchard, député de la société patriotique de Beaune.

De Seynaye, capitaine-commandant de Clermont-Ferrand.

Mas, lieutenant, député des chasseurs d'Auvergne.

Collin, député, commandant de la garde nationale de Gannat, départ
 tement de l'Allier.

Michel fils, pour M. Dujat de Vareilles, chevalier de St. Louis, com-
 mandant la garde nationale d'Amberieu en Bugey.

De Comberouffe, capitaine de la garde nationale de Fassin.

Treynet, capitaine de St. Genis-Laval.

Aubert, député d'Autun.

Jofferand, député d'Autun.

Favernier, sous-lieutenant de St. Genis-Laval.

M. Albert Villars, officier.

Pons, colonel de la garde nationale de Venissieux.

Lagrange aîné, capitaine, député du canton de Vernantois en
 Franche-Comté.

Bernard, lieutenant de la garde nationale de Vaux-en-Vélin.

Dufon, capitaine de la garde nationale de Vaux-en-Vélin.

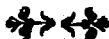
Berrand, lieutenant de la garde nationale de Marseille.

Dupasquier, soldat du canton de Maure.

Fenouil, aide-major, député de la garde nationale de Marseilles.

Jollestrat, maire à St. Rambert-l'Isle-Barbe en Lyonnais.

Durand, capit. - comm. de la garde nation. de St Rambert-l'Isle-Barbe.
Ruinon l'aîné, capitaine de la garde nationale de Meyzieu en Dauphiné.
L. Vallois, capitaine de la garde nationale de Mesimy.
Picard, officier du détachement de Meyzieu en Dauphiné.
R. Vidal, député de la garde nationale de Nancy.
P. Vidal fils, député de la garde nationale de Nancy.
Orange, lieutenant du district du Griffon.
Baptiste Prost, capitaine-commandant la garde nationale de Colonges.
Robert, lieutenant-colonel } de la garde nationale de Miribel
J. M. Bouchardon, chef de bataillon } en Bresse.
Chevalier de Combles, colonel de la garde nationale d'Anthon en Dauph.
Emergé, capitaine-commandant } de la garde nat. de Desfines
Ogier, capitaine-lieutenant-commandant } & Charpieux en Dauph.
Robert-du-Costal, commandant en second de la garde nationale de
 Montrevel en Bresse.
Desvignes, commandant & député } de la garde nationale de St. Jean-
Fornier, capitaine des grenadiers } le-Vieux en Bugéy.
Robertot, commandant la garde nationale de Fontaines en Lyonnais.
Perret fils, major de St. Claude en Comté.
Chavant, capitaine en pied de la garde nationale de Ternay en Dau-
 phiné, & député à la fédération.
Barbollu, command. & capitaine de la garde nation. de l'Abergement
 & Yaray en Bugéy.
Le Clerc, commandant en chef de Caluire-lès-Lyon.
Raymond, lieutenant-colonel, commandant le détachement de l'Ar-
 bresle en Lyonnais.
Jacques Bernardin, commandant de St. Romain au Mont-d'Or.
De Glatinat, colonel-commandant de la garde nationale du bourg
 d'Aouste en Dauphiné.
Laforest, major
Servoz, lieutenant } de la garde nationale d'Aouste en Dauphiné.
Comte, officier }
Chalmas, colonel de la garde nationale de St. Priest en Dauphiné.
Bourget, député de la Forteresse en Dauphiné.
Mondeffert, de Montmerle, } députés.
Montuel, de Montmerle, }
Benoît Boutin, aumônier de la garde nationale de Montmerle.
Guichenon, porte-enseigne de la garde nationale de Thoissey.
Louis-Martin Mondeffert, } députés de Montmerle.
Louis-Benoît Mondeffert, }
Benoît Roudet fils, député de Thoissey.
Pollo, capitaine de la garde nationale de Thoissey.
Farconet, député de la garde nationale de Thoissey.
Bailly, député de Thoissey.
Louis-Joseph Broyer, député de Thoissey.
Verrier fils, député de Thoissey.
Raffanel, député de Thoissey.
Moyne, député de Montmerle.



*Signatures des Officiers en tout grade, & Citoyens
militaires qui ont signé par représentation de l'Armée
Lyonnoise.*

FROMENTAI le jeune, premier capitaine du district de la Croizette.
Martinou, second capitaine de la Croizette.
Trouilleux, capitaine.
Benoît, capitaine.
Maire, lieutenant.
Farge, capitaine.
Sigard, sous-lieutenant de la Pêcherie.
Liotard, capitaine du district du Gourguillon.
Candy, lieutenant du district de rue Tupin.
Derion Duplan, capitaine, sous-lieutenant du district de la Croizette.
Revol, major du district de Bon-rencontre.
Dufournel, capitaine-sous-lieutenant du district de la Croizette.
Thoniel, enseigne du district de la Croizette.
Bernard, adjudant du port du Temple.
Privat, premier capitaine du Gourguillon.
Desgranges l'aîné, premier capitaine - commandant du district de
 Porte-froc.
Leccmto, capitaine - lieutenant.
Bulmer, capitaine du district de Lyon.
Viment, sous-lieutenant.
Chenaud, lieutenant.
Laboré, capitaine } du district de l'Hôtel-Dieu.
Germain, lieutenant }
C. L. Molinos, surveillant du Change.
Pierre Maurier, lieutenant du district de la Croizette.
Cizeron fils, officier du district du port du Temple.
Jacques Margaron, sous-lieutenant de la Côte.
Dian fils, sous-lieutenant du district de rue Neuve.
Richard, lieutenant } du district de Porte-Froc.
Jacquemont, capitaine }
Combet, capitaine.
Jean Sauffe, capitaine-sous-lieutenant du district de la Pêcherie.
Laurent, lieutenant du district de Saint-Pierre.
Simond, lieutenant du district de rue Tupin.
Algrony, lieutenant de la Juiverie.
Laforest, capitaine - enseigne.
Joseph Hobet, lieutenant du Change.
Carron, lieutenant de Saint-Vincent.
Marquery, grenadier de place Neuve.
Guillet, major du Change.
Biscarrat, lieutenant de la Pêcherie.
Bernard, caporal.
Cayre, sous-lieutenant de la Pêcherie.
Muzy, sergent.
Fitler, major du district de rue Baiffon.

Berger, capitaine.
Buisson, sous-lieutenant du district de rue Buisson.
A. Halmburger, lieutenant du district de l'Hôtel-Dieu.
Bernard, capitaine du port du Temple.
Andrieu, capitaine.
Lambert, capitaine du district de Belle-Cordiers.
Savy, capitaine-sous-lieutenant de Porte-Froc.
Jacques Barbier, lieutenant } de la Pêcherie.
Charraffon, lieutenant }
Gémain cadet, surveillant du district de l'Hôtel-Dieu.
Barmont, major } de la Juiverie.
Marinier, aide-major }
Cartallier, sergent du Plat-d'argent.
Condantia, capitaine du district du Change.
Dupré, premier capitaine de rue Buisson.
Gras, capitaine du district de place Neuve.
J. P. Pecllet, capitaine du Plâtre.
Berthellier aîné, lieutenant.
Maison, capitaine du Plat-d'argent.
Barre, officier-sous-lieutenant du Plâtre.
Monnet, capitaine en chef.
Grand, soldat national.
Delore, sous-lieutenant.
Calliat.
Petit, sous-lieutenant.
Gallien.
Belingard, sergent.
Brochet, capitaine.
Madinier, major du district du Plâtre.
Serve, capitaine.
Paul Rendu, soldat national.
Mathieu, fourrier.
Revoux.
Duplâtre, caporal.
Dupré, sergent.
Choulet, capitaine.
Rozet, capitaine de la Juiverie.
Noël, capitaine de la Côte.
Condamin, capitaine de Saint-Vincent.
Renard, capitaine de Saint-Vincent.
Ferrouffat, capitaine en chef } de St. George.
F. Dubost, lieutenant }
Ant. Frappa, capitaine de rue Buisson.
Chappe fils, chirurgien, aide-major.
Declerc, sous-lieutenant.
Simon, capitaine.
Carrat, aide-major du Plâtre.
Berthellier, sergent.
Dugas, capitaine.
Quinqueton, fourrier.
Humbert.
Perrachs.
Leroy, capitaine de Saint-Nizier.
Lecour,

Guillot

Guillet.
 Margaron l'aîné, capitaine de rue Buiffon.
 Richard cadet, capitaine en chef } de Bon-Rencontre.
 Richard l'aîné, sous-lieutenant }
 Caby, fourrier.
 Schrimp, sous-lieutenant.
 Deschamps, caporal.
 Sauze, lieutenant.
 L. Velay, lieutenant } de Saint-Paul.
 Benoit, lieutenant }
 Boyron, lieutenant }
 L. Ferriol, lieutenant du district de Saint-George.
 Dumas, sergent.
 Sibert.
 Ferrouffal cadet.
 Gardiveaux, adjudant.
 Laroche.
 Chazot, sous-lieutenant.
 Bourdelin, aide-major.
 Viala, capitaine - lieutenant.
 Trapadoux, capitaine de la Côte.
 Surdon, caporal.
 Bourget, capitaine.
 Guilliot, aide-major.
 Odobé, capitaine.
 Legat, lieutenant.
 Deschamps, sous-lieutenant.
 Bellouard, capitaine de Saint-Nizier.
 Pierre Collet.
 Vidalin.
 Niel, caporal.
 Marton.
 Reverdy, adjudant.
 Ricard.
 Henri, capitaine - sous-lieutenant.
 Audibert.
 Rollet, capitaine de Belle-Cordiers.
 Cecillon, lieutenant.
 Moulin.
 Montaland, lieutenant.
 Jacob, adjudant.
 Rancel.
 Barmand.
 Barganier.
 Louis Chanel.
 Dupin.
 Marduel, major.
 Morand de Jouffrey, lieutenant.
 Minet, capitaine.
 Condantia, lieutenant.
 Pichard, major } des Terreaux.
 G. Bécocfort, lieutenant }
 Cœrnu, capitaine } de l'Hôtel-Dieu.
 Bernard fils, lieutenant }

Buiffon, capitaine de Bon-Rencontre.
Marrel, sous-lieutenant de Saint-Nizier.
Mailliot, lieutenant de la Juiverie.
Pinet.
Francallet.
Delhorme.
Arthaud, sous-lieutenant du Change.
Poudrel, lieutenant de la Côte.
Chinard, lieutenant de l'Hôtel-Dieu.
Caillot, lieutenant du Griffon.
Biffardon, capitaine du Griffon.
S. Froment, sous-lieutenant du Griffon.
Gros, second capitaine de rue Buiffon.
Ragez, sous-lieutenant de rue Buiffon.
Cuny, lieutenant de rue Buiffon.
Patroday, fourrier de Saint-Paul.
Vigoureux, fourrier.
Trunel, fourrier de place Neuve.
Jacquet, fourrier de Belle-Cordiere.
Mercier, fourrier de Porte-Froc.
Sturla, porte-drapeau de la Côte.
Gubin, sous-lieutenant de rue Neuve.
Finguerlin, premier capitaine de rue Neuve.
J. M. Bruyset de Sainte-Marie, capitaine.
Hodieu, capitaine.
Neuville.
Bied-Charreton, capitaine.
Daiguerpe, lieutenant.
Fr. Barral, enseigne des Terreaux.
Gamel, capitaine - lieutenant.
Broffette, capitaine, sous-lieutenant.
Maupetit, capitaine.
Blanchon, enseigne.
Puy, capitaine de rue Neuve.
Faucher, major du district de Saint-Nizier.
Malgontier, lieutenant de rue Neuve.
Picollet.
Pavoux.
Jofferand.
Johannot, capitaine en chef du Griffon.
Vallonis.
Pernolet, sous-lieutenant du Change.
Chevalier.
Pavy, capitaine.
Tournery, capitaine.
Dafion, capitaine de Saint-Pierre.
Benoit, lieutenant.
Barraud, adjudant.
Roulet, sous-lieutenant.
Chevalier, aide-major du Griffon.
J. B. Beauchatton.
Fillion, capitaine du Griffon.
Bernard, capitaine en chef de l'Hôtel-Dieu.
Gaillard, capitaine-sous-lieutenant.

Arnaud-Tizon , capitaine du district de Saint-Nizier.
Bouquet , sous-lieutenant.
Charmetton , caporal.
Borel de Varissan , capitaine.
Laroque , capitaine du port du Temple.
Journal , capitaine de Louis-le-Grand.
Pillichody , capitaine du Griffon.
Regny , major du Griffon.
Jossaud , sous-lieutenant de rue Tupin.
Bonnevaux , lieutenant de la Croizette.
Macors , capitaine-lieutenant.
Villard , capitaine-lieutenant.
Grégoire , capitaine du district de Saint-Pierre.
Niviere , capitaine du Griffon.
Marduel , fourrier du Plâtre.
Bonfjac , capitaine-lieutenant du Gourguillon.
Rizoud , tambour-major de la garde nationale de Lyon.
Dervieu , capitaine ,
Barbier , capitaine ,
Michaud fils aîné , capitaine ,
Boulard , capitaine-sous-lieutenant ,
Guillot , caporal
Romagriez , caporal
Collet , sergent
Nesme fils , soldat
Jean Gerin , caporal
Philippe Rater , sous-lieutenant.
Richard , sergent du port du Temple.
Gervais , fourrier
Flandin , sergent
Bourbon , sergent-fourrier.
Roux , fourrier du district de l'Hôtel-Dieu.
Rey , lieutenant.
Colin.
Begot , sous-Lieutenant.
Fillion cadet , sous-lieutenant.
François Chalon , caporal
B. Gavand , fourrier
Laubreaux , du district de la Croizette.
Candy , lieutenant du district de rue Tupin.
Detours , lieutenant du district de St. Pierre-de-Lyon.
Mugnier , lieutenant du district de St. George.
Henry , capitaine , sous-lieutenant du district de St. George.
Cuzin , capitaine en chef du district de Port St. Paul.

Chef DERVIEU , *commandant général.*

Chef DUFFOISSAC , *major-général.*

SAINT-PIERRE ,

VERNON ,

BOLLIOD DE CHANZIEU ,

FRACHON ,

} *aides-majors-généraux.*

DOMBEY , *secrétaire-général.*

*DISCOURS de M. DOLLE, lieutenant-colonel,
commandant du détachement de la garde nationale
de Grenoble, au camp de la fédération de Lyon.*

AMIS ET CAMARADES,

C'EST maintenant que nous sentons avec délices, combien il est doux pour des citoyens qui savent aimer la patrie, de se réunir de toutes les parties de l'empire, pour ne former qu'une seule & même famille.

Par l'heureuse influence de cette égalité, dont nous ressentons déjà les bienfaits, tous les départements du royaume contractent l'union la plus tendre, tous les citoyens deviennent des frères, & tous les bons François, pénétrés des mêmes sentiments de patriotisme, n'auront bientôt qu'un seul desir, celui de chérir à jamais & leurs loix & leur Roi.

Il n'étoit réservé qu'à des François cet ouvrage que doit admirer la postérité entière; c'est au courage de cette nation, qu'on doit une entreprise aussi étonnante que respectable; c'est le génie & l'activité de son auguste diète, qui élèvent ce fameux édifice; & la vertueuse & constante fermeté des gardes nationales met toute sa gloire à le défendre.

Puissant effet du génie & du courage réunis! Enthousiasme sacré de la liberté! c'est dans l'heureuse & ferme confiance de ses propres forces, que la nation

trouve son salut & son bonheur. Quel exemple pour tous les peuples, quand les moindres entraves à la liberté ont allumé dans toutes les parties du monde des guerres intestines, qui n'ont cessé que par des ruisseaux de sang ! François, vous renversez le despotisme le plus terrible, vous brisez des chaînes immenses, vous anéantissez dix siècles de servitude par le seul empire de la raison. Quel triomphe pour vos mœurs & pour votre caractère ! quelle plus belle victoire, en effet, pour une nation, que de pouvoir transmettre un aussi précieux héritage, cette douce liberté ! France, ton nom s'immortalise dans l'histoire des siècles, & tes loix seront bientôt un modèle à tout l'univers.

Déplorons maintenant l'aveuglement des ennemis de cet immortel ouvrage ; peuvent-ils être à craindre lors même qu'ils se cachent ? Leur honte n'est-elle pas un signe de leur défaite ? Que n'est-elle aussi celui de leur repentir ! N'oublions rien pour combattre leur erreur ; augmentons notre gloire en nous les attachant ; gardons-nous de la souiller par ces scènes d'horreur & de vengeance, où peut se livrer le délire d'un faux patriotisme.

Jurons ici, braves Amis, par le même serment qui nous rassemble, jurons de ne rien épargner pour unir à nous ceux que des intérêts particuliers égarent encore : qu'un zèle infatigable pour le bonheur général fasse distinguer cette nation généreuse, en montrant à-la-fois les François aussi vrais amis de l'humanité, que fidèles défenseurs de leur liberté.

*DISCOURS de M. CARON , capitaine , commandant
la garde nationale d'Orange.*

MESSIEURS ET CHERS AMIS,

C'EST sous les auspices de la liberté , & d'une révolution dont nous éprouvons déjà les salutaires effets, jusque dans l'enceinte de vos murs , que nous venons vous rendre un hommage public des sentimens qui nous unissent à vous depuis long - temps , par des échanges de commerce , par des relations d'intérêt & de bienveillance ; c'est avec enthousiasme que nous retrouvons aujourd'hui le caractère de fermeté qui s'indigne de la servitude , & dont les premiers efforts ont été couronnés par un heureux succès. Nous avons éprouvé , Messieurs , que les nations vieillissent comme les individus ; que les vices de la foiblesse & de l'ignorance se développent avec le temps , & deviennent intolérables , lorsqu'une saine philosophie , en plaidant la cause de l'humanité , éclaire les hommes sur leurs véritables droits. Un génie réformateur vient rendre au peuple françois toute sa dignité ; à sa voix les abus disparaissent , & la précieuse égalité va ramener parmi nous les siècles des arts & des vertus. Témoins de ce spectacle imposant , au premier cri de liberté , des citoyens se sont armés pour la défendre ; sous cet appareil militaire la patrie se plaît à reconnoître ses enfans , ils ne sont devenus soldats que pour maintenir l'ordre , protéger la tranquillité

publique , & faire respecter l'autorité sacrée des loix. Nous jouirons sans doute de ces avantages ; nous en avons pour garants la justice de notre Souverain , la sagesse de vos administrateurs que vous venez d'élire librement , & dont la voix publique avoit prévenu le choix , & la vigilance d'une garde nationale , à qui nous venons jurer solennellement amitié & assistance mutuelle ; c'est dans son sein que nous formons l'union la plus intime , dont nous prenons dès-à-présent l'engagement de respecter religieusement toutes les obligations qu'il peut imposer à un peuple qui vient de renaître pour le bonheur & la liberté.

*DISCOURS de M. MOLIERE DE S. ALBAN ,
commandant du détachement de la Voutie en Vivarais.*

M E S S I E U R S ,

MA patrie , je m'empresse de le dire , se flatte d'une heureuse prérogative. C'est elle , oui , c'est elle la première qui a fait éclore ce germe fécond des fédérations. Quel mérite ? Elle y trouve sa gloire. Ah ! quel présage d'un bonheur , qui , par le concours des esprits & des cœurs , verra fleurir l'arbre de la liberté ! A l'ombre de ses rameaux touffus croîtront les vertus & les prix civiques. Sans alarmes & sans crainte , patriotes armés & réunis , bientôt nous goûterons les doux fruits de cette triple fidélité jurée à la Nation , à la Loi & au Roi.

O liberté naissante! puisque tu nous donnes une nouvelle vie, reçois aujourd'hui nos hommages solennels. Oui, libres sans licence, braves sans reproche, nous défendrons, nous vengerons tes droits, par le sacrifice même le plus cher à l'humanité.

Fraternité encore sans exemple, c'est toi qui nous rassembles dans cette ville intéressante à l'empire. Malgré la distance du lieu, malgré la rigueur du temps, nous venons prêter le serment de concourir de tout notre pouvoir à la félicité de s'aimer, de se protéger, de s'identifier. Rien, non, rien ne brisera nos liens, rien n'affaiblira nos sentiments, rien ne changera nos vœux; oui, jurons - le, jurons de ne vivre que pour nous rendre tous heureux.

DISCOURS d'un SOLDAT du détachement du régiment des gardes nationales de la ville de la Voutte en Vivarais.

FRERES ET AMIS du Camp de Lyon,

LA ville de la Voutte en Vivarais, contrée où la liberté avoit trouvé un asyle, bannie du reste de l'empire par l'odieux despotisme auquel nous a soustraits l'heureuse révolution qui nous rassemble, se fait une gloire d'apprendre à l'Europe étonnée des prodiges opérés par l'amour de la liberté, que ses murs ont vu naître & s'exécuter le projet des fédérations qui sont en ce moment mouvoir dans la vaste étendue

du royaume , l'immensité des citoyens devenus soldats pour la défense d'une si belle cause.

Le détachement du régiment des gardes nationales de la ville de la Voutte , envoyé au camp fédératif de Lyon , verse des larmes de joie & d'attendrissement , en voyant l'accord & l'union de cinquante mille soldats & d'un pareil nombre de spectateurs , tous animés des mêmes sentimens.

Dans les transports de patriotisme & d'enthousiasme que lui cause l'ivresse générale , il veut faire connoître à toute la France les deux zélés citoyens qui ont si bien mérité de leur patrie , en mettant au jour ce projet d'alliance qui a fait de tous les François un peuple d'amis & de freres , & porté par cette union le dernier coup à l'aristocratie.

En effet , sans le secours des fédérations , la France seroit bien loin encore de goûter les douceurs d'une liberté qu'elle a conquise à si peu de frais , tandis que d'autres nations sont obligées de répandre des fleuves de sang pour la recouvrer.

D'Hauteville , d'Azemar , citoyens patriotes que le régiment national de la ville de la Voutte se glorifie d'avoir pour chefs , que n'êtes-vous témoins des effets de votre civisme !

Mais en vous nommant ici , le détachement vous dédommage autant qu'il est en son pouvoir , il vous décerne le tribut d'honneur & de gloire qui vous est dû pour une si glorieuse entreprise.

Si vos noms sont inscrits dans le procès-verbal du camp de Lyon , ils seront immortels.

C'est une grande récompense pour un grand bienfait.

Le détachement rejoint ses drapeaux , le cœur pénétré de la plus vive reconnoissance pour l'accueil fraternel qu'il a reçu de ses freres de Lyon , & notamment des districts de Saint-Pierre & de Saint-Vincent.

DISCOURS de MM. DUGAS DU VILLARD, colonel; ROUX, lieutenant-colonel; LAVAL-POMMEROL, major; & ESCOFFIER, aide-major de la garde nationale de Saint-Chamond.

MESSIEURS,

LA ville de Saint - Chamond fut de tout temps attachée à votre patrie , par les nœuds de l'amitié , du commerce & de l'administration ; toujours elle se félicita d'être associée à la gloire du nom Lyonnais ; aussi c'est avec le plus vif empressement qu'elle vous a député un détachement de sa garde nationale.

Oui , nous sentons redoubler l'impulsion habituelle de notre fraternité dans cette circonstance illustre , où vous présentez à la France l'imposant spectacle de votre dévouement à la constitution , où vous déclarez à la nation qu'elle peut tout attendre du zele de votre cité puissante , où vous formez à la loi un rempart invincible du courage de vos nombreux bataillons ; enfin , dans cette circonstance illustre , où vous assurez au chef suprême des François toute

l'énergie de pouvoir qui est convenable au premier mobile d'une vaste monarchie.

Être prêts à verser son sang pour défendre la liberté commune , pour réprimer les invasions de la licence , pour protéger les revenus publics , pour soutenir l'autorité de l'auguste assemblée , enfin pour faire respecter la majesté françoise dans la personne sacrée de notre bon Roi : telle est la disposition généreuse dont vous donnerez l'exemple aux valeureux confédérés qui vont se réunir dans vos murs ; tels sont aussi les sentimens qui nous animent à marcher sur vos traces , & qui nous détermineront toujours à seconder les efforts de votre patriotisme.

DISCOURS de M. SIMOND , colonel de la garde nationale de la Côte - St. - André.

AMIS & FRERES D'ARMES ,

CE n'est qu'en renouvelant , aux yeux des ennemis de la France , le spectacle des fédérations des bons citoyens , que nous parviendrons à voir établir solidement l'édifice imposant de notre régénération. A la vue de tant de bras armés pour les combattre , que les traîtres qui oseroient espérer d'arrêter l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale , se persuadent enfin que tous leurs efforts aristocratiques , que tous leurs complots criminels échoueront contre la constance , la fermeté , le courage des partisans

de la liberté : que leur rage impuissante se renferme dans leur cœur ; ou s'ils osoient encore tenter de sourdes manœuvres , qu'ils craignent enfin le courroux d'un peuple bon , généreux , humain , mais lassé par leurs forfaits.

Et nous , Messieurs , admirateurs zélés de la nouvelle constitution , pénétrés des vertus civiques de nos représentans , pleins d'amour & de fidélité pour le meilleur des Rois , jurons , encore une fois , avec de nouveaux freres , de nouveaux amis , de nouveaux compagnons d'armes , de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour l'affermissement de cette immortelle constitution ; jurons de vivre & de mourir fideles à la Nation , à la Loi & au Roi ; jurons de nous secourir mutuellement ; jurons enfin d'exterminer ceux qui tenteroient de nous ramener sous le joug honteux du despotisme , ou sous celui de l'aristocratie. Tels sont les vœux & les sentimens des citoyens que j'ai l'honneur de commander.

DISCOURS de M. le Ch^e DE JANIN DE COMBE-BLANCHE , commandant général , colonel du bourg de la Guillotiere.

MESSIEURS ET TRÈS-GÉNÉREUX PATRIOTES ,

LES fédérations ont pour objet de former , entre les gardes nationales de l'empire françois , l'union la plus parfaite. Nous en avons besoin , mes freres ,

car c'est nous qui défendons le boulevard de la liberté ; nous le défendons , après avoir déclaré la guerre aux ennemis de la révolution ; en un mot , le bonheur & la prospérité de la France sont dans nos mains ; l'amour de la patrie & de la gloire dirige nos pas , & l'ardeur qui nous anime est le symbole de la victoire.

Graces aux décrets de l'Assemblée nationale , sanctionnés par le meilleur des Rois , toute oppression est anéantie ; les droits de l'homme sont fondés sur une loi constitutionnelle ; ceux que nous honorons de notre confiance sont l'ouvrage de notre volonté , & n'ont pas le droit d'être nos despotes. Dans l'ancien régime , les droits imprescriptibles de l'homme étoient méconnus : aussi , què de vexations n'en résultoit-il pas ! Ne permettons pas une telle régénération , si nous voulons jouir du doux fruit de la liberté. Si quelques aristocrates sement encore la discorde parmi nous , employons d'abord les voies de la douceur , du raisonnement & de l'exemple ; seront-ils obstinés , cabaleurs & perturbateurs du repos public ? dès - lors punissons leur audace ; par-là nous les ramènerons à l'ordre ; c'est le seul moyen de faire jouir la France entière de la paix & du bonheur.

C'est par mon organe , mes très-honorés camarades , que la garde du bourg de la Guillotiere vous jure un attachement invincible. Elle est disposée à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour défendre la cause commune. Quoique foibles par le nombre , notre cœur est enflammé du feu du patriotisme &

de la gloire : cet amour sacré augmente notre force & notre courage. Nous avons tous fait le serment de vaincre ou de mourir, si aucun de nos freres est attaqué dans son honneur ou dans sa propriété : & notre dernier soupir sera pour la prospérité de l'empire françois & la félicité de nos freres d'armes.

DISCOURS de M. SAXE, capitaine - aide - major de la garde nationale de Nantua en Bugy.

CITOYENS AMIS, ET BRAVES CAMARADES,

GÉNÉREUX François, soutien de la patrie ! que la carrière qui s'ouvre devant vous est belle & glorieuse ! L'Europe entiere fixe ses yeux sur vous ; & tous les peuples qui connoissent le prix d'une sage constitution & de la liberté, ne peuvent que vous applaudir. Cinq cents de vos amis, représentés par un détachement de cinquante hommes, viennent avec un vif empressement unir leurs vœux aux vôtres pour la gloire du Monarque & du peuple françois.

Oui, chers & braves camarades Lyonnais & François, ici rassemblés, nous venons solennellement adhérer à votre louable projet ; ratifier, au milieu de vous, sur l'autel de la patrie, les serments de fidélité & de patriotisme qui nous animent ; nous venons enfin renouveler l'engagement de sacrifier nos fortunes & nos vies pour une patrie sur laquelle nous voyons éclore l'aurore d'un bonheur que l'aristocratie tâche vainement d'obscurcir à nos yeux.

: Ainsi , nos chers & bons amis ; cette union constitutionnelle , si long-temps désirée , & si chère à nos cœurs , ne doit finir qu'avec des siècles , & le fleuve majestueux , sur les bords duquel nous allons célébrer cette fête auguste & solennelle , remontera à sa source , plutôt que nous soyons infidèles à ce que nous devons à la Nation , à la Loi , au Roi , & à nos frères confédérés.

Et vous , échos des Alpes , répétez & faites entendre à toutes les nations le serment sacré que nos voix , d'un commun accord , vont faire retentir dans les airs , en jurant , du meilleur de notre cœur , de poursuivre , jusqu'au dernier soupir , les audacieux & les téméraires qui oseroient tenter une contre-révolution , & profaner l'étendard sacré de la liberté.

DISCOURS de M. CARRET , officier supérieur de la garde nationale de Lyon , district de St. Pierre.

QUEL spectacle frappe mes regards ! Des bouches d'airain prêtes à vomir la mort ; un nombre prodigieux de ces armes terribles qui , par la combinaison du fer & du feu , épouvantent la pensée , & font marcher devant elles le ravage & la désolation ; une musique guerrière , dont les mâles accents excitent au carnage ; une plaine immense où sont rangés , en ordre de bataille , cinquante mille soldats. L'ennemi menace-t-il nos portes ? vient-il , pour le plaisir d'un seul , faire le malheur de tous ? Non , tout me rassure :

l'autel de la patrie exposé à nos regards , l'image sainte de la liberté enflammant nos cœurs , la vive alégresse du soldat , les armées couronnées de rameaux verdoyants , des groupes de vieillards , de femmes & d'enfants versant des larmes de joie , & se livrant à des applaudissements redoublés ; les ministres du Très-Haut immolant la victime sans tache , pour consacrer , par la religion , cette cérémonie imposante.

François du nord & du midi , François de l'orient & de l'occident , tous enfants de la même famille , tous nos freres & nos amis , vous venez , franchissant les indignes barrières qui nous séparoient , faire le serment sublime de vivre & de mourir pour la liberté ; de protéger , par l'exemple & par la force , la magnifique constitution à qui nous la devons ; de déployer toute l'énergie des hommes qui sentent leur dignité contre nos sacrilèges oppresseurs. O combien ces fédérations martiales de patriotes présentent d'avantages ! L'esprit a beau les calculer , le cœur du véritable François le transporte au delà de tous les calculs.

Et , d'abord , entendez - vous frémir de rage les ennemis du bien public , à l'aspect de l'union qui fait notre force & leur désespoir ? « C'en est fait , disent- » ils , notre regne est passé ; l'homme ne sera plus » notre esclave ; le pauvre , notre marche-pied ; le » trésor public , notre patrimoine ; les parchemins » ne seront plus des vertus ; l'or , un titre ; nous ne » persécuterons plus pour des opinions ; les ministres » de l'évangile seront ramenés à la simplicité évan- » gélique. »

O chef-d'œuvre

O chef-d'œuvre des organisations politiques ! constitution françoise ! tous mes freres d'armes t'environnent , t'admirent & te défendent. Armés pour ta cause , nous sommes invincibles. L'amour de la beauté fit des héros ; le saint amour de la liberté nous transformera tous en dieux. Péririssent les projets insensés & inutiles des ennemis de la révolution ! insensés , parce qu'ils sont contraires à tout ce que la raison dicte de plus juste , à tout ce que le bonheur offre de plus séduisant ; inutiles , parce que les fédérations martiales sont des remparts d'airain qui descendent jusqu'aux enfers & s'élèvent jusqu'aux cieux. O vous , les représentans & les bienfaiteurs d'une grande nation devenue libre ! achevez , sous cet abri , l'œuvre sublime de notre régénération. En vain vous auriez promulgué les loix les plus sages , vous auriez tracé la route la plus sûre pour notre bonheur , si nos ennemis avoient pu diviser , & par conséquent affoiblir nos forces , notre foiblesse auroit entraîné la ruine de votre édifice : mais nous sommes unis ; une même ame inspire tous les bons-François ; les trames secretes , la force ouverte ne sauroient vous atteindre ; il faut marcher sur le cadavre de vingt millions de citoyens pour aller jusqu'à vous.

Les fédérations martiales , éternel désespoir des ennemis du bien public , feront encore un frein imposé à nos rivaux.

Chez les peuples , comme chez les particuliers , l'estime enfante le respect , & le respect , une aversion pour toute hostilité. Les Anglois n'ont déployé

tant d'audace envers nous , que parce qu'ils ont toujours calculé l'ascendant d'un peuple libre sur un peuple esclave. Maintenant que nous nous sommes élevés au moins à leur hauteur , nos vertus nous vaudroient leur amitié , si leur intérêt ne leur en faisoit pas une loi impérieuse. Quoi ! nos armées composées au hasard , & combattant pour un seul homme , ont pu quelquefois balancer leurs succès : quels prodiges n'opéreront-elles pas , maintenant que le mérite nommera les chefs , que le patriotisme inspirera les soldats ; maintenant que chacun combattra pour sa femme , pour ses enfants , pour les auteurs de ses jours , pour ses foyers ! Car , je n'en doute pas , braves & généreux citoyens , ces armes que vous avez prises contre les ennemis intérieurs , dans un péril imminent , vous les tourneriez contre les ennemis du dehors. Toute oppression de votre liberté , toute violation de vos droits , toute atteinte portée à l'honneur françois , seroient vengées par le fer & lavées dans le sang. Mais les jours de deuil pour l'humanité , ne se leveront plus sur notre horizon ; le plus sublime des décrets nous l'annonce. « La France renonce aux conquêtes ; la » France , qui connoît le prix de la liberté , n'attaquera jamais celle d'aucun peuple. » Et j'ose dire qu'aucun peuple n'osera attaquer la nôtre. Nous lui opposerions des armes bien victorieuses ; le sacrifice de nos biens , le mépris de la vie , & nos nouvelles vertus.

Cependant , dignes François , restons toujours armés ; que notre fédération formée pour repousser la guerre , produise encore des fruits de paix ; qu'elle

Soit un lien de fraternité entre tous les enfans de la mere commune. Faisons revivre l'hospitalité des temps antiques. Que le François patriote trouve , d'un bout du royaume à l'autre , ses propres foyers dans les foyers de ceux qu'anime le patriotisme ; son pere , ses enfans , sa famille , dans le pere , dans les enfans , dans la famille de ceux qui partagent ses sentimens. Qu'un département dans l'abondance , vole au secours d'un département dans la disette. Donnons un grand exemple à l'univers , & forçons nos ennemis à mourir de jalousie ou à nous ressembler.

Vous allez quitter nos remparts , orgueilleux de vous posséder , où nous voudrions plus long - temps retenir nos freres ; mais l'épouse soupire après le retour de son époux , les enfans après les embrassemens de leur pere. Dites - leur que nos enfans ont semé de fleurs votre passage , que nos femmes se sont empressées de vous donner le baiser fraternel. Sexe aimable , tu n'es pas fait seulement pour l'amour ; ta sensibilité t'élève jusqu'au patriotisme. Refuse , refuse ton cœur à tout ennemi de la révolution , & bientôt elle n'en aura plus. On résiste à la force ; tout cede à tes charmes irrésistibles. Que les enfans confiés à ta sollicitude prononcent avec respect & avec amour les noms sacrés de la Nation , de la Loi & du Roi ; qu'ils apprennent notre fédération martiale , & les avantages qui en sont le fruit. Il est digne de toi de former des mœurs pures comme notre constitution , & propres à en assurer la durée.

*DISCOURS de M. SAINT-PIERRE, Aide-Major
général de l'Armée fédérée & de la Garde Natio-
nale de Lyon.*

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Que cette journée mémorable où le serment le plus solennel a cimenté parmi nous une union indissoluble, efface à jamais de notre souvenir, ces temps malheureux où les François patriotes gémissaient sous le poids du despotisme le plus tyrannique de ces hommes pervers dont les noms sont pour toujours en horreur à la postérité : en vain tenteront-ils de reforgier nos fers ; leur regne est passé, ils sont voués à l'infamie & au mépris.

Des jours plus heureux éclairent les François ; nous les devons à nos sages Représentants & à notre auguste Monarque, le Restaurateur de la liberté française.

Que cette liberté sans licence assure notre bonheur, confonde nos ennemis, & leur prouve que nous sommes dignes d'en jouir.

Tels sont, chers Camarades, les sentiments d'un Citoyen patriote, qui vous voue pour la vie amitié & attachement inviolables.



*ETAT des Détachements & Députations qui se sont
rendus au Camp fédératif de Lyon ; & Adhésions
au serment qui y a été prononcé.*

Bron.
St. Priest.
Desfins.
Chassieu.
St. Pourçain.
St. Symphorien-de-Laye.
Bourgoir.
St. Germain-sur-l'Arbreslé.
Bulli.
Marsaille.
Grenoble.
Voiron.
Roanne en Forez.
Voreppe.
Pommiers.
Veuret.
L'Arbrele.
St Paul-en-Jarrest.
Tourmon.
Annonay.
Thain.
Cuffet.
Moulins.
Coublevie.
Veurey.
Péage.
La Buiffe.
L'Huis.
St. Chef.
Tulin.
Moirans.
Miribel.
Regni.
Serra.
Châtillon-lès-Dombes.
St. Quentin.
Belley.
Clermont.
Vesoul.
Thiers.
Dijon.
Gannat.
Meylan.
Serefin.
Le Puy.

St. Chaumont.
Roche en Dauphiné.
Virieu en Dauphiné.
Maubec.
S. Alban.
Montbrison.
Riom.
La Côte-St-André.
Sathonay en Dauphiné.
La Tour-du-Pin.
Bellacueil.
Valence.
Le Bourg-Valence.
Beaumont.
Montmerand.
Bourg-en-Bresse.
Serrieres.
Feline.
Nantua.
Vinet.
Andanise en Ardeche.
St. Vallier.
Montfalcon.
St. Etienne.
Péage-près-Rouffillon.
Brie en Angaune.
St. Just-en-Chevalet.
Sémur en Brionois.
Peireu.
Poncin.
Châlons.
Les Héparts.
Bourg-Argental.
St. Julien.
Amplepuis.
Beaurepaire.
Cerdon.
Ambournay.
Crémieux.
Ponsard.
Rome.
Perouge.
St. Galmier.
Rouffillon.
Font-de-Vaux.

Tournus.
 Château-neuf d'Isère.
 Treion.
 St. Jean-de-Bournay.
 Pinet.
 Ortas.
 Lagnieu.
 Loyet.
 St. Sorlin.
 St. Rambert en Forez.
 St. George-l'Espérance.
 Bourg-de-Thizy.
 La Voutte.
 St. Jean-de-Morand.
 Eidofe.
 Châtillon-d'Azergues.
 Vaux.
 Charlieu.
 Tarare.
 Champier.
 Hedoché.
 Seisuel.
 St. Etienne-de-St.-Geoirs.
 Les Avignières.
 D'Of.
 Fittlieu.
 Vienne.
 St. Germain-Laval.
 La Claitte.
 Château-Neuf.
 Thifi.
 Givors.
 St. Symphorien-d'Oson.
 Boulieu.
 Lavessieu.
 Etoile.
 Meximieu.
 Varambon.
 Pont-de-Veyle.
 Amberieux.
 St. Pierre-de-Bœuf.
 Chavanay.
 Treiffort.
 Bois-d'Oingt.
 Bagé en Bresse.
 Ste. Colombé.
 Cheffi.
 Livron.
 Beaujeu.
 Chalamont.
 Eirieu.
 Diémoz.
 Villebois.
 Lorieu.
 Montluel.
 Lafrete.
 Suri.
 St. Didier.
 Villefranche en Beaujolais.
 Modieu.
 St. Quentin, près la Verpillière.
 Grigni.
 Anjou.
 Terrebaſſe.
 Mâcon.
 St. Symphorien-le-Château.
 Anſe.
 La Verpillière.
 Quincieu.
 Ceiffieu.
 Anthon.
 Condrieu.
 Belleville.
 Valencin.
 Chazelles.
 Duerne.
 Monistrol.
 Jambon.
 Chavane.
 St. Julien-en-Jarrest.
 Puffignan.
 Janciria.
 Colombrei.
 Vilette.
 Anthon.
 St. Romain-de-Popey.
 Rive-de-Gier.
 St. Bel.
 St. Loup.
 Pommiers en Beaujolais.
 Cublise.
 Loire.
 St. Genis-de-Terre-Noire.
 Savigni.
 Boën.
 Feurs.
 Beaune.
 Mornand.
 St. Didier.
 Iffengeau.
 Dâtiers.
 Bourg St. Andréol en Lyonnais.
 Paniffière.
 Péruse.
 Villeneuve-de-Marque.
 Rillieux.
 St. Genis-Laval.
 Faisin.

Miribel.
 Vernaison.
 Irigny.
 Ste. Foy.
 Talui.
 Oullins.
 Neiron, en Bresse.
 Messimi.
 Caluire.
 St. Cyr.
 St. Didier.
 Dardilly.
 St. Rambert.
 Cuires.
 Colonges.
 Neuville.
 Chaponost.
 Albigny.
 Ecully.
 St. Romain.
 Brignais.
 Meizieu.
 Jonage.
 Genas.

Fontaine.
 St. Laurent-de-Mûre.
 Charly.
 Millery.
 Chavinet.
 Changieu - en - Touffieu.
 Serrières-de-Brion.
 Vourles.
 Venissieu.
 Montagni-en-Sourci.
 Soucieu.
 Orléans.
 St. Laurent.
 Chaffelai.
 Les Cheres.
 Limonest.
 St. Germain.
 Poleymieu.
 Chaffet.
 Villeurbane.
 Francheville.
 St. Jean-le-Vieux.
 St. Barthelemi-de-Val.

Nombre de Détachements des Gardes Nationales des environs de Lyon, s'étant réunis à l'armée lors de son départ, pour le Camp fédératif, sans se faire enrégistrer au secretariat de l'Etat-Major général, l'on n'a pu en donner l'état.

D É P U T A T I O N S .

Verdun.
 Gap.
 Sarrelouis.
 La Sône.
 Orange.
 Nancy.
 Privat.
 Tarascon.
 Le Buis.
 Scyffel.
 Moiffieu.
 Montevron.
 Anthon.
 Anduse.
 Bourg d'Oisan.
 Ornon.
 Chatte.
 La Mure.
 Boiffieu en Vivarais.

Chateaubourg.
 Defagne.
 Crole.
 Lumbune.
 Vernoux en Vivarais.
 St. Antoine.
 St. Claude.
 Ambert.
 Veynes.
 Seire.
 Poncharra.
 Cinard.
 Chane.
 Noyaret.
 Crapone.
 Vichi.
 Loyes.
 Vilieu.
 St. Martin-de-Vino.

Montdragon.	Cuiffot.
Bilion.	Chaluisin-St.-Just.
Faverge.	Sermesieu.
St. Vêrand près St. Marcelin.	Bossieu.
Gilonai.	Arfet.
St. Romain en Lyonnais.	Forman.
Vacelin.	Paget.
Château-Cornu.	Pommiers en Dauphiné.
Tance.	Faverge en Veirin.
Gap.	St. André-la-Palud.
St. Bonnet-le-Château.	Crest.
S. Juan.	Banc.
Motier.	Cleirieu.
Bocfosel.	Toulon.
Cerviel.	Nofiere.
St. Laferre.	Vaudevan.
St. Fortuna.	Chirins en Dauphiné.
Die.	Haute-Rive.
St. Donat.	Serres en Viennois.
St. Hilaire.	Jong.
Le Pont-de-Beauvoisin.	Colonges.
St. Marcelin.	Farge.
Montelimar.	Chalet.
St. Etienne-de-Croiset.	Cluni.
St. Aupe.	Benot en Bressé.
Entredeuxguiers.	Tigneu.
Jersieu.	Pont-de-Chéri.
Baufort.	Vonaves.
Langre.	Chanau.
Dechala.	Curfon.
Tourette.	St. Clair-en-Viennois.
Grange-la-Champ.	Bersét-la-Ville.
Romans.	Verane.
Lins.	Dieu-le-Fit.
Rive.	Nantouin.
Renage.	La Murette.
Riaumont.	Lons-le-Saunier.
Charnet.	Septem.
Erbens.	Loan.
St. Eigreve.	Revel.
Flachere.	St. Rambert en Bugey.
La Tronche.	Montagni.
Moras.	La Rochette.
St. Barthelemi-la-Plaine.	St. Ufe.
St. Nicolas-de-Macherin.	Aix.
Longe-Chenal.	Solaife.
St. Victor.	St. Vêrand.
St. Andéol.	Abui en Dauphiné.
Coligni.	Larajaffe.
Pont-d'Ain.	Affieu.
Varasieu.	Bellegarde.
Montrevel.	Pouffiei.
Roibon.	Romet.
Roche-en-Reignier.	Chavanos.

Tenel en Bugey.
 La Batié-Montgaston.
 Iseron.
 St. Quentin & Grensi.
 Chagny.
 St. Clair.
 Verizet en Mâconnois.
 Vernantois en Comté,
 Illins en Dauphiné.
 Ternay.
 Pontarlier-sur-Saône,
 Montpellier.

La Forteresse en Dauphiné,
 Aix en Provence.
 Alais.
 Autun.
 La Buissel.
 Vermontois,
 La Tour-de-Salvagni. près Lyon.
 Vérifsel en Mâconnois.
 Bataillon de St. Eustache de Paris.
 Isle de Corse,
 Montmerle.
 Thoiffey.

A D H É S I O N S .

Brioude.
 Touvet en Dauphiné.
 La Chateigneraye en Poitou,
 Montaigu.
 Challans.
 Lambesc.
 Limoges.
 Metz.
 Longvy.
 St. Flours.
 Byonai.
 St. Vincent de Boiffet.
 Pradines.
 Clairvaux-sur-l'Ain.
 Dax.
 Angoulême.
 Charvieu.
 Arbois.
 Mont-le-Marfan.
 Rennes.
 Allauch.
 S. Julien-de-Raz.
 Vaugnerai.
 Saillans.
 La Rockette.
 Servas.
 St. Jean-en-Royan.
 Chabeuil.
 Charmes.
 Touloud.
 Port-Laval en bas-Dauphiné.
 Gracay en Berry.
 Morez-en-Montagne en Dauphiné.
 St. Die en Vosge.
 L'Alben.
 Noiretable en Forez.

St. Ismier près Grenoble.
 Petu en Béarn.
 St. Maximin.
 Chaumont.
 Les Sables-d'Olonne.
 St. Gautier en Berry.
 Issoire.
 Sillé-le-Guillaume.
 Besançon.
 Pontarlier.
 Clermont en Argonne.
 St. Julien en Vaucance.
 Vaucance.
 Ville.
 Satillieu.
 St. Romain-d'Ay.
 St. Jeurre.
 Quintenas.
 Montvilliers.
 Néronde en Forez.
 Château-Double.
 St. Sever-Cap.
 Alais.
 La Chartreuse près Grenoble.
 Donzere en Dauphiné.
 Gournai en Bray.
 Charolles.
 Pontarlier.
 Le Bourg St. Laurent.
 Le Bourg de Courloige.
 Salin.
 St. Gergerge.
 Colbec.
 Semes.
 Lens-le-Saunier.
 Châtillon-sur-Courtoine.

Montmauraz.	St. Bonnet en Dauphiné.
Mouth.	Beaucaire.
Marigny.	Cahors.
Le Bourg du Esable.	Defromain.
Monarolier en Velay.	Moiran en Comté
Liane-lès-Valence.	St. Bardou.
La Vache près Etoile.	Barrioliere.
St. Trivier.	Castres.
Grezieu-la-Varenne.	De Motier.
D'Ortan.	St. Esprit.
St. Brieux.	Monsevron.
Avignon.	Bosantieu.
Bar-le-Duc.	La Chapelle.
Toul.	Moiffieu.
Courteison.	Monferon.
Alençon.	Marigni-sur-Loire.
Jussy.	Lurre.
Coutances.	Bouguenon.
Vesoul.	St. Amour.
Colmar.	La Motte St. Jean.
L'Epinal.	Rouen.
Nîmes.	Bitché en Lorraine.
Chartres.	Luneville.
Briançon.	Tours.
Bourdeau en Dauphiné.	Gigondan.
St. Marcellin.	Serilly en Bourbonnois.
Le Bourg St. Andeol.	Neufchâteau.
Viviers.	St. Martin-d'Eftra.
Beffenaï.	Le Mans.
Villeneuve-de-Berg en Vivarais.	Bernein près Grenoble.
Poligni.	Bas-en-Basset.
Varenne.	Oson.
St. Sauveur en Bourgogne.	Viols.
Champlitte en Franche-Comté.	St. Pal près Monistrol.
Dinan en Bretagne.	Esclafan.
Nantes.	Chilan en Vivarais.
Bletteran près Lons-le-Saunier.	St. Romain.
Evron près Mayenne.	Ramberviller.
Sarrebouurg.	St. Trivier en Bresse.
Champagnole en Franche-Comté.	Vatan.
Perpignan.	Sarguemine.
Aix.	Dierne.
Aubenas.	Craon.
Jonquiere près Orange.	Laval.
Puttelange en Lorraine.	Châtel.
Gili-sur-Loire.	Montagne.
La Roche-des-Arnaud, départem.	Bourges.
des hautes Alpes.	Bruyere.
Château-Salim en Franche-Comté.	Ifoudun.
St. Haon-la-Châtel.	Montluçon.
Montmaraud.	Bourbon-Lanci.
Uzez.	Fontenai-le-Comté.
St. Forget.	St. Agreve en Vivarais.
Pezenas.	Crozet.

La Pacaudière.
 Romet.
 Vogneral.
 Barcelonne.
 Tpié près Valence.
 Chavanne.
 Montvendre près Valence.
 Roquemaure.
 La Martre en Vivarais.
 Aouft.
 Biciers près Grenoble.
 Nyon.
 Chabeuil.
 St. Christophe.
 St. Aupe.
 Bressieu.
 St. Jean-la-Buffière.
 Lodeve.
 St. Sauvageon.
 Grignan.
 Montelier.
 St. Romain-d'Al.
 La Roche.
 Arles.
 Alifan.
 Serres.
 Narbonne.
 St. Jean-de-Conville.
 Donblanc.
 Voiteur.
 Arlet.
 Doucier.
 Nevi.
 Vernoy.
 Songeson.
 Montagni.
 N. D. de Fontaines près Lyon.

Château-du-Loir, département de
 la Sarthe.
 Bourg de Morestel en Viennois.
 Besune-lès-Dames.
 Roquefort-de-Marsan.
 Barbières en Dauphiné.
 St. Pierreville en Vivarais.
 Teiche en Dauphiné.
 Marsan en Dauphiné.
 Chantemerle en Dauphiné.
 Rodez en Rouergue.
 Parrai en Charolois.
 Rillieu en Dauphiné.
 Dôle.
 Quingey.
 Belesme.
 Selles en Berry.
 Bar-sur-Aube.
 Pomeys.
 Gressieu.
 Le Marche.
 Aucies.
 La Chapelle-en-Vaudragon.
 St. Etienne-de-Loise.
 St. Sauveur.
 La Motte-de-Galaure en Dauph.
 Fetitau en Dauphiné.
 St. Romain-d'Albon.
 Planoiseau près Lont-le-Sauvier.
 Estrabliér.
 Coufane.
 Pavezin en Dauphiné.
 Annerron.
 Baucroissant.
 Sablé.
 Mayenne.

Nota. MM. les Officiers de l'Etat-Major général préviennent
 leurs amis & frères d'armes, que, malgré les soins qu'ils ont
 pris pour donner un état exact de tous les Détachements,
 Déléguations & Adhésions, ainsi que des signatures, il peut
 avoir été omis quelques-uns de ces articles; dans ce cas, ils
 les prient de les en aviser de suite, ils y suppléeront par
 la voie des papiers publics.

Dans les signatures des Officiers en tout grade & Citoyens
 militaires de l'Armée Lyonnaise, il faut lire par-tout *Bataillon*
 au lieu de *District*, cette dernière dénomination n'ayant plus
 lieu.

(92)

Nous, Commandant général & Officiers composant
l'Etat-Major général de la Garde Nationale de Lyon,
certifions toutes les Pièces contenues au présent
Imprimé, conformes aux minutes originales, déposées
aux Archives du Commandement militaire.

A Lyon, le 15 Juin 1790.

Ch^e DERVIEU, Commandant général.

Ch^e DU FOISSAC, Major général.

SAINT-PIERRE,

VERNON,

BOLLIOD DE CHANTZIEU,

FRACHON,

} Aides-majors
généraux.



Par mesdits Sieurs,

Dottbey Dullout
Sec. Gab